Année 1992. - N° 87 [2] A. N. (C. R.) ISSN 0249-3038 0242-6765 Mercredi 11 novembre 1992

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(64e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2e séance du mardi 10 novembre 1992

JOURNAL OFFICIEL

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

1. **Aménagement de l'ordre du jour** (p. 5135).

2. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5135).

EDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Enseignement scolaire *(suite)*

Réponses de M. Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, et de M. Jean Glavany, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, aux questions de : MM. Jean Desanlis, Claude Gaits, Jean-Claude Bateux, Jean-Pierre Luppi, Jean Proveux, René Carpentier, Dominique Gambier.

3. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 5139).

4. **Elections des juges de la Haute Cour de justice** (p. 5140).

5. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie).** – Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 5140).

EDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Enseignement scolaire *(suite)*

Réponses (*suite*) de M. Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, et de M. Jean Glavany, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, aux questions de : MM. Jean-Pierre Luppi, Jean Proveux, Dominique Gambier, René Dosière, Jean Giovannelli, Michel Fromet.

Les crédits inscrits à la ligne « Education nationale et culture : I. – Education nationale » seront appelés à la suite de l'examen des crédits de l'enseignement supérieur.

EDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Enseignement supérieur

M. Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Christophe Cambadelis, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. René Carpentier,
Jean-Jacques Weber, le président,
Francis Saint-Ellier,
Mme Nicole Catala,
M. Jean-Pierre Luppi.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

6. **Ordre du jour** (p. 5154).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI, vice-président

La séance est ouverte à seize heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

AMÉNAGEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. J'indique à l'Assemblée qu'il vient d'être décidé en conférence des présidents de tenir, si besoin est, séance ce soir pour achever l'examen des crédits de l'éducation nationale.

2

LOI DE FINANCES POUR 1993
(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

ÉDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Enseignement scolaire *(suite)*

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la culture, concernant l'enseignement scolaire.

Ce matin, l'Assemblée a abordé la phase des questions.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Jean Desanlis.

M. Jean Desanlis. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, ma question porte sur l'enseignement scolaire en milieu rural.

C'est dans la circonscription de Loir-et-Cher dont je suis l'élu et même dans le canton dont je suis conseiller général que, voici une bonne vingtaine d'années, s'est opéré le premier regroupement pédagogique intercommunal. Il a si bien réussi qu'il a servi de modèle à des centaines d'autres sur l'ensemble du territoire.

A l'époque, il avait été précisé qu'un tel regroupement excluait toute fermeture de classe. Les temps ont bien changé. A la suite du mouvement de dépopulation que nous regrettons tous, chaque rentrée scolaire connaît son contingent de fermetures que nous regrettons également. Certes, nous connaissons les impératifs de création de postes d'enseignants dans des villes où le nombre d'élèves a tendance à s'élever. Mais on en est maintenant arrivé à regrouper des regroupements ! Les élus et les parents s'élèvent contre l'augmentation de la distance qui s'ensuit entre l'école et le domicile des enfants qui partent de plus en plus tôt et rentrent de plus en plus tard. A peine leur reste-t-il le temps d'apprendre, et pas du tout celui de se divertir ! Avec les nouvelles propositions que vont faire très bientôt – en janvier ou février – les inspections d'académie, d'autres contraintes risquent de peser encore plus sur l'enseignement scolaire en milieu rural.

Pouvez-vous nous dire si vous aurez cette année le moyen d'éviter de trop nombreuses fermetures de classes et d'écoles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture.

M. Jack Lang, *ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture.* Monsieur le député, la répartition nationale des emplois de maître d'école s'efforce d'établir un équilibre entre les villes et les campagnes ainsi qu'entre les départements. L'exercice n'est pas toujours facile. On ne peut pas considérer que le département de Loir-et-Cher ait été plus mal traité que d'autres, au contraire. Si j'en crois les statistiques, on y compte en moyenne vingt-six élèves par classe en maternelle contre vingt-huit en moyenne nationale et vingt et un élèves par classe élémentaire, contre vingt-trois. Mais ce qui importe par-dessus tout, et quelles que soient nos responsabilités – ministre, maire, élu, professeur – c'est de songer à l'intérêt des enfants.

Or, il est des cas où la classe unique ne favorise plus la réussite scolaire de l'enfant et où il apparaît préférable que des regroupements entre communes soient organisés. Des initiatives très heureuses ont ainsi été prises dans de nombreux départements. J'ai moi-même été plusieurs fois le témoin, me rendant sur place, du travail très remarquable accompli par des maires, des professeurs, des parents, en liaison avec l'inspecteur d'académie, pour organiser au mieux le transport des enfants, atténuer, sinon même supprimer leur fatigue et assurer un enseignement de bonne qualité.

On ne peut pas fuir les réalités en laissant vivoter jusqu'à l'asphyxie pour l'enfant une classe unique qui n'a plus de raison d'être. Mieux vaut prendre le taureau par les cornes et, avant qu'on ne soit saisi par les circonstances, maîtriser la situation, s'organiser au mieux. Parfois, il faut vaincre, c'est vrai, certains patriotismes communaux. Mais, dans le département qui est le nôtre, monsieur Desanlis, j'ai noté que des regroupements très heureux avaient eu lieu, par exemple le long de la vallée du Cher, avec de remarquables résultats pour les enfants et un grand bonheur d'enseigner pour les professeurs.

Vous m'interrogez sur l'année à venir. La décision qui a été prise par le Premier ministre, sur ma proposition, de créer 500 emplois supplémentaires dans l'enseignement primaire, alors même que les effectifs des élèves diminuent déjà dans l'ensemble du pays, permettra sans doute, non pas de répondre à toutes les situations, mais de trouver des solutions aussi harmonieuses que possible. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas, ici ou là, l'un de ces rituels propres aux mois de janvier ou février, quelques grincements de dents, mais c'est cela l'esprit de responsabilité. Il faut essayer de trouver des solutions humaines dans le cadre des moyens que la nation consent pour son éducation nationale. L'année prochaine, si vous votez le budget, ces moyens seront accrus, alors même que les effectifs des enfants sont en diminution.

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que, pour l'intérêt du débat, les questions doivent être brèves et, si possible, les réponses également. Vous disposez de deux minutes au maximum pour interroger le Gouvernement, mais vous n'êtes pas obligés de les utiliser complètement.

La parole est à M. Claude Gaits.

M. Claude Gaits. Monsieur le ministre d'Etat, la rénovation pédagogique des lycées s'inscrit dans les objectifs de la loi d'orientation sur l'éducation que nous avons votée en juillet 1989 : d'une part, amener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et 100 p. 100 au niveau du CAP ou du BEP ; d'autre part, favoriser la démocratisation dans l'enseignement secondaire.

A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler que, dans les années 50, 5 p. 100 d'une classe d'âge entrait dans l'enseignement secondaire ; dans les années 60, 15 p. 100 ; en 1986,

40 p. 100 ; et aujourd'hui, plus de 60 p. 100. On mesure ainsi l'accélération qui s'est produite dans la démocratisation de l'enseignement secondaire et l'on ne peut que s'en féliciter. Mais il faut gérer ce mouvement qui doit encore s'amplifier. C'est le sens de la rénovation pédagogique qui est fondée sur deux impératifs : donner le maximum de chances de réussite aux lycéens, mais aussi garantir une meilleure liberté de choix aux jeunes et à leurs familles.

Depuis la dernière rentrée, la rénovation est effective dans les classes de seconde. Après deux mois d'expérience, comment se déroulent, concrètement, l'évaluation des élèves, la mise en place des modules et des ateliers de pratique ? Où en est la préparation, pour la rentrée 1993, de la mise en œuvre de la rénovation pédagogique dans les classes de première et de terminale ?

Où en est la réflexion sur le baccalauréat ?

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, vous avez rappelé qu'une réflexion avait été entreprise sur le collège. Pouvez-vous nous indiquer les orientations qui se précisent sur le contenu des enseignements, le soutien scolaire, l'orientation et la voie technologique ?

Vous le savez, toutes ces questions suscitent une forte attente chez les parents et chez les professeurs.

M. René Couanau. Il faudrait deux heures pour y répondre !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Voilà trois questions en une, monsieur Gaits.

Premièrement, l'évaluation qu'on peut faire du travail par petits groupes, deux mois après sa mise en place en classe de seconde, est plutôt satisfaisante. Je serai en mesure de vous en dire plus dans quelque temps. Nous avons, d'ores et déjà, le sentiment que cette méthode permettra d'aider beaucoup de lycéens à avancer et à trouver la voie de leur réussite. Dès la rentrée prochaine, le système de modules sera appliqué à la classe de première. Comme vous le savez, le budget prévoit les moyens d'assurer cet encadrement des lycéens par petits groupes.

Deuxièmement, le baccalauréat. Nous y travaillons et j'aurai l'occasion de faire des propositions, mais je ne veux pas, pour l'heure, fixer de calendrier.

Pour les collèges, enfin, j'ai déjà indiqué hier et ce matin qu'avant la fin de l'année j'annoncerais des mesures pratiques touchant à l'encadrement des collégiens, à leur orientation et, point qui n'est pas négligeable, à leur santé.

Dans votre académie, on a mis en œuvre, avec beaucoup de soin, ce système de petits groupes. J'ai pu m'en rendre compte en participant, sur place, à une réunion de chefs d'établissement. La réforme de la classe de seconde y est suivie avec le plus grand sérieux. Vous voudrez bien, monsieur le député, transmettre mes félicitations au corps enseignant.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Bateux.

M. Jean-Claude Bateux. Monsieur le ministre, vous nous avez déjà donné des informations sur le rôle et le devenir des PEGC. L'importance de la question m'autorise cependant à y revenir.

Au cours des années 60, le passage de la scolarité de quatorze à seize ans s'est traduit par un développement rapide des établissements assurant le premier cycle du second degré : anciens cours complémentaires des grandes villes, anciens CEG en milieu rural, collèges d'enseignement général – CEG – devenus CES puis collèges. Dès l'origine, ce sont des instituteurs et des institutrices, recrutés en fonction de leurs capacités et de leur qualité, qui ont été les pionniers de l'ouverture et du développement de ces établissements, et cela, il est bon de le rappeler, dans des conditions difficiles : peu de moyens, classes surchargées, manque de matériel, locaux préfabriqués dans les cités-dortoirs de banlieue qui s'édifient alors, ou au fin fond des campagnes.

Les centres de formation des PEGC, intégrés dans les écoles normales, leur ont apporté une formation adaptée grâce à des stages efficaces et ont unifié cet ensemble d'enseignants dans un corps dont l'aptitude à exercer est certifiée par le CAPEG, et qui fut doté d'un statut en 1969, statut octroyant surtout la retraite à soixante ans.

Ce corps a atteint un effectif de près de 70 000 professeurs avant de voir décider son extinction en 1987, sans autre forme de procès, sans réelle perspective d'avenir clairement définie.

Auparavant, dans les années 70-80, les collèges ont reçu le renfort de professeurs certifiés monovalents, issus de la formation au CAPES, ainsi que d'un grand nombre d'auxiliaires intégrés dans l'un ou l'autre corps et exerçant sur des postes bivalents pour les PEGC, monovalents pour les autres.

Aujourd'hui, tous ces enseignants, PEGC ou certifiés, travaillent dans les collèges, dans les mêmes classes, sur les mêmes modules, avec les mêmes élèves, selon les mêmes programmes, affrontant les mêmes handicaps et partageant les mêmes mérites et les mêmes succès.

Beaucoup de professeurs de collège possèdent des diplômes universitaires, et d'autant plus qu'ils sont plus jeunes dans la carrière. Tous ont acquis leur qualification pédagogique et un grand nombre a l'expérience de vingt à trente ans de métier.

Le corps des PEGC, dont le recrutement est désormais tari, se trouve quasiment parqué dans des postes dits de collèges bivalents, sans évolution possible, ce qui sclérose la situation des établissements et ôte toutes perspectives de mobilité au personnel de ce corps.

Au moment où la plupart des corps d'enseignants ont vu leur statut revu par rapport à celui des professeurs certifiés, pris comme corps de référence, il est pour le moins paradoxal que ceux qui assument les mêmes tâches dans les mêmes établissements, et souvent depuis plusieurs décennies, ne soient pas intégrés dans ce corps.

Certes, cela suppose de régler un problème comme celui des postes bivalents ou monovalents, et de mettre en place une formation adéquate, mais cela ne saurait retarder l'intégration de ces quelque 60 000 PEGC dans le corps des certifiés.

M. le président. Pourriez-vous poser votre question, monsieur Bateux ?

M. Jean-Claude Bateux. Je conclus, monsieur le président.

Une décision a été promise par le Gouvernement pour la fin de cette année. La majorité de l'Assemblée souhaite qu'elle soit prise, car il s'agit d'une mesure de justice pour ceux qui ont fait leurs preuves depuis des décennies. L'intégration des PEGC au corps des certifiés ne peut qu'être bénéfique à la réussite des collèges en voie de rénovation. Toute autre solution sera considérée comme défectueuse. Nous souhaitons donc connaître très vite la décision sur le principe, les moyens prévus et le calendrier de son application.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, je vous remercie d'évoquer à nouveau ce problème, qui l'a déjà été ce matin et le sera certainement encore dans la suite du débat. C'est bien la preuve qu'il s'agit d'un sujet sensible et qui mérite l'attention de tous les parlementaires.

Je ne peux que répéter ce que j'ai dit ce matin : l'engagement pris par Lionel Jospin d'ouvrir aux PEGC, à la fin de 1992, des perspectives de carrière comparables à celles d'autres enseignants sera tenu. J'ai prévu un minimum de moyens qui permettront, dès la rentrée de 1993, d'assurer le financement de la première année du plan qui permettra cette intégration.

Les critères sur lesquels le Gouvernement se fondera pour mettre ce plan au point sont en discussion. J'ai rencontré chacune des organisations syndicales concernées pour solliciter leurs points de vue et leurs propositions. J'ai ensuite transmis au Premier ministre une série de cas de figure ; il lui appartiendra de rendre un arbitrage.

Je puis vous dire qu'avant la fin de l'année, cette question sera réglée et que l'Etat, naturellement, tiendra l'engagement qu'il a pris. C'est un acte de justice à rendre à des personnels qui ont accompli avec beaucoup de dévouement un travail souvent irremplaçable et nous devons, dans le cadre du service public, trouver des solutions correspondant à cet engagement, selon un plan qui s'étalera sur plusieurs années, bien sûr, mais qui sera applicable dès la rentrée prochaine.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Luppi.

M. Jean-Pierre Luppi. Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite revenir à la question du statut et du devenir des professeurs de lycée professionnel.

Le Gouvernement, dans le projet de loi de finances pour 1993, consacre des moyens importants – 51 millions de francs – à la transformation d'emplois de PLP 1 en PLP 2. Cependant, je constate avec regret qu'il propose en même temps 750 suppressions d'emplois de professeur de lycée professionnel. La diminution des effectifs et le transfert des quatrièmes et troisièmes technologiques dans les collèges ne suffisent pas, à mon avis, à expliquer ces suppressions. Ce n'est pas ainsi que l'on apportera un soutien dynamique au projet pédagogique dont a besoin l'enseignement technique et professionnel et au travail des professeurs de lycée professionnel.

L'annulation par le Conseil d'Etat, en 1991, du décret relatif au statut des PLP avait beaucoup inquiété les enseignants concernés. Un nouveau décret vient d'être publié samedi dernier. J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous apportiez quelques indications sur ce texte.

Quelles sont les modifications envisagées en ce qui concerne la transformation des postes et à quel rythme va-t-elle s'opérer ? On ne peut envisager que ces intégrations se poursuivent au rythme actuel, qui nécessiterait plus de six ans pour amener l'ensemble des PLP 1 dans la catégorie PLP 2.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

M. Jean Glavany, *secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.* Monsieur le député, j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir sur ces deux points ce matin. Je vous répondrai donc en vous livrant quatre brèves réflexions sur le statut des PLP.

Premièrement, ce statut a le mérite d'exister car, depuis un peu plus d'un an, les professeurs des lycées professionnels en étaient totalement dépourvus, ce qui provoquait chez eux de l'inquiétude, c'est le moins qu'on puisse dire. La publication de ce statut au *Journal officiel* est, me semble-t-il, une bonne nouvelle susceptible d'apaiser cette inquiétude.

Deuxièmement, permettez-moi de féliciter l'administration car la publication de ce statut intervient dans les délais correspondant aux engagements qui avaient été pris. J'avais annoncé au printemps dernier, devant la représentation nationale que ce texte serait publié avant la fin de l'année ; c'est le cas.

Ce statut a le troisième mérite de tenir compte, pardonnez-moi cette lapalissade, des observations formulées par le Conseil d'Etat lorsqu'il avait annulé le précédent statut, notamment quant au rythme d'intégration des PLP 1 aux PLP 2. La disposition centrale du nouveau statut prévoit que l'intégration sera au moins égale chaque année au nombre de postes offerts au concours, ce qui suppose un rythme plus soutenu que précédemment.

Enfin, quatrième mérite de ce statut, il représente une avancée pour les professeurs des lycées professionnels dans la mesure où il ramène de trois à deux le nombre maximal d'heures supplémentaires obligatoires. C'est un acquis non négligeable.

Ce texte est donc un bon texte et je suis heureux de fêter avec vous sa parution au *Journal officiel.*

Sur les 750 postes, j'ai répondu brièvement ce matin. Vous donnez vous-même l'explication de cette suppression dans votre question : la diminution des effectifs des lycéens et le transfert résolu, bien que prudent, des quatrièmes et troisièmes technologiques vers les collèges. Cette double évolution aurait justifié en elle-même la suppression d'environ 1 000 postes.

J'allais dire qu'on n'en supprime que 750 et vous m'auriez répondu que c'est encore trop. Certes, une telle mesure est difficile à expliquer. Mais il faut savoir que, compte tenu de cette différence que je viens de mettre en lumière, elle permettra en réalité une amélioration du taux d'encadrement dans les lycées professionnels. C'est donc objectivement un principe de saine gestion qui nous a poussés à prendre cette mesure ; il nous faut aussi supprimer des postes pour pouvoir en créer plus par ailleurs.

En conclusion, je souligne que l'affichage de cette décision a au moins un mérite, celui de la transparence et du refus de toute démagogie.

M. le président. La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Monsieur le ministre d'Etat, ma question prolongera celle de Jean Desanlis puisqu'elle porte sur le problème des écoles en milieu rural.

L'un des principaux objectifs de la loi d'orientation de 1989 était de contribuer à l'égalité des chances des élèves, en réduisant notamment les inégalités d'origine géographique. Or il faut bien reconnaître que l'évolution démographique du monde rural, les mutations rapides du système éducatif, en particulier dans les dernières années, mettent de plus en plus en relief le caractère souvent inadapté du réseau éducatif en milieu rural.

Votre prédécesseur, M. Lionel Jospin, avait confié à M. Pierre Mauger une mission qui s'appuyait sur une démarche expérimentale dans sept départements et qui s'est traduite par un certain nombre de propositions visant à améliorer, en milieu rural, le réseau des écoles maternelles et élémentaires, mais aussi des collèges.

Je souhaiterais savoir quelles sont les propositions du rapport Mauger que vous retenez et sur lesquelles vous souhaitez avancer rapidement, pour améliorer à la fois la qualité de l'école en milieu rural et la stabilité des équipes éducatives.

Par ailleurs, ainsi que je vous l'avais demandé en commission, quelles aides pourraient être apportées aux collectivités locales pour améliorer également les services indispensables à l'école – accueil, restauration scolaire, services de documentation et de bibliothèque, informatique et transports – ainsi que toutes les activités périscolaires, culturelles ou sportives, qui sont également indispensables à la qualité de la vie scolaire.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'état, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, le nombre des élèves scolarisés dans les écoles rurales diminue. C'est un fait.

Ce phénomène, dû pour l'essentiel à la baisse démographique générale et aux difficultés économiques, est accentué par l'abandon par les familles des classes à effectif faible. Dès lors, si l'on veut sauvegarder une école rurale qui offre, sur une base d'égalité avec les enfants des centres urbains, la qualité de l'encadrement, de l'enseignement et des services comme la restauration scolaire, bref de tout ce qui façonne la vie d'un enfant, il n'est souvent qu'une seule issue : la coopération intercommunale.

C'est pourquoi nous continuerons à favoriser les regroupements d'écoles. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont encourageants. On observe, aussi bien sur le plan scolaire que sur le plan de la socialisation des enfants, de grands progrès. Dans le même temps sont mis à la disposition des écoles regroupées des moyens modernes et des locaux adaptés.

Il faut naturellement veiller à limiter, autant que possible, la fatigue consécutive aux transports scolaires et assurer une meilleure coopération entre les maîtres. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour que de telles coopérations intercommunales se réalisent dans l'intérêt des enfants et nous mettrons à la disposition des communes qui s'y préparent les moyens indispensables. Il est néanmoins des cas dans lesquels ces regroupements sont difficiles voire impossibles. Je pense notamment aux zones de montagne ou aux départements dans lesquels l'habitat rural est très dispersé. Dans de tels cas, nous devrons inventer des solutions originales.

Je résume mon propos : regroupement intercommunal lorsque cela est possible, avec une grande exigence de qualité, d'humanité, et solutions originales là où le regroupement est impossible, notamment dans les zones de montagne ou d'habitat très dispersé.

M. le président. Nous en venons au groupe communiste.

La parole est à M. René Carpentier.

M. René Carpentier. Monsieur le ministre d'Etat, pour la seconde année consécutive, des points importants du relevé de conclusions signé en mars 1989 ne sont pas respectés.

Il en est ainsi du nombre de hors-classe des conseillers principaux d'éducation, des certifiés, des agrégés, des professeurs de lycée professionnel et des professeurs d'éducation physique, alors que 3 400 personnes sont directement concernées. La perte subie en raison du retard d'application pour 3 000 autres n'est pas compensée. Coût : 40 millions de francs.

Le relevé de conclusions n'est pas respecté non plus en ce qui concerne la date d'effet et le montant du complément d'indemnité des conseillers d'éducation et des conseillers principaux d'orientation, l'engagement pris pour l'attribution de l'indemnité de suivi et d'orientation, tant pour le paiement intégral de la part fixée aux stagiaires que pour la révision de la part modulable pour tous.

L'engagement relatif aux congés mobilité n'est pas davantage respecté. Coût : 70 millions de francs.

Dans le supérieur, il manque toujours des postes de hors-classe de maître de conférences et des transformations de postes annoncées.

A cette même question, M. Jospin, votre prédécesseur, avait répondu ici même, l'an passé, qu'il avait bien évidemment demandé que le relevé de conclusions soit intégralement respecté pour 1992, mais que les difficultés d'élaboration du projet de loi de finances pour la même année avaient donné lieu à un arbitrage gouvernemental qui n'avait pas permis de retenir trois points. Puis il avait indiqué : « Le seul point sur lequel je peux vous donner une information nouvelle est que nous allons procéder au bilan que nous devons faire au bout de deux ans. »

Or, aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, pas plus de bilan que de respect des engagements. Pourtant, le coût global n'est que de 135 millions de francs, inflation comprise.

Cette culture du contentieux s'étend malheureusement à d'autres domaines.

Ainsi, l'intégration, dans le corps des chargés d'enseignement d'éducation physique du ministère de l'éducation nationale, des maîtres auxiliaires d'éducation physique du ministère de l'agriculture bute depuis plusieurs années sur le refus de fonctionnaires du budget ! L'intégration des « vacataires et des lecteurs historiques non docteurs » de l'enseignement supérieur dans le corps des adjoints d'enseignement relève toujours du mirage. Les psychologiques scolaires attendent également un statut de psychologue de l'éducation nationale reconnaissant leur formation de troisième cycle universitaire spécialisé, ainsi que la publication, avant le 31 décembre de cette année, d'un arrêté sur l'utilisation du titre, dite « clause du grand-père ».

M. Fabien Thiémé. Très bien !

M. René Carpentier. Quant aux PEGC, la promesse d'une évolution de carrière identique dès 1992 à celle des certifiés aura bientôt un an de retard. Nous avons entendu votre réponse, monsieur le ministre d'Etat, à notre question d'actualité sur ce sujet. La surprise annoncée en serait une bien mauvaise s'il s'agissait seulement de confirmer les 3 000 transformations d'emplois de PEGC en certifiés inscrites à ce budget. Les personnels en cause viennent, en effet, de réussir le concours et sont donc certifiés de droit !

Monsieur le ministre d'Etat, ma question est donc toute simple : entendez-vous la grogne de ces personnels ? Réparerez-vous ces injustices ?

M. Fabien Thiémé. Très bien !

M. le président. Votre question est peut-être toute simple, mais elle n'est pas très rapide ! *(Sourires.)*

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Oui, mais elle porte sur des sujets très concrets, monsieur le président. Je n'aurai donc pas besoin de faire de longs discours préalables.

M. René Carpentier. Dites oui, monsieur le ministre d'Etat, c'est tout ! *(Sourires.)*

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Je serai un peu plus long !

Avant de répondre à chacune de vos questions, monsieur le député, je tiens à vous rappeler que de nombreux engagements pris par M. Jospin sont pleinement respectés, ce qu'on oublie parfois. Ainsi les revalorisations indiciaires pour les instituteurs et les certifiés, les mesures indemnitaires pour les certifiés, les promotions à des corps supérieurs pour tous sont des acquis qui ne sont pas négligeables.

Le projet de budget pour 1993 poursuit la politique menée avec acharnement depuis 1988 pour revaloriser la fonction de professeur. Douze milliards de francs auront été débloqués en cinq ans et plus de 150 000 enseignants auront été promus. Vous conviendrez que cela est loin d'être négligeable.

Vous souhaitez que nous allions plus loin à travers une série d'autres mesures et je vais reprendre quelques-uns des points que vous avez évoqués.

D'abord la question de l'indemnité spécifique des conseillers et des conseillers principaux d'éducation est réglée par le projet que nous vous présentons. Cette dernière passera, dès le 1er janvier 1993, de 3 123 francs à 6 000 francs. L'engagement pris est tenu.

Ensuite, je suis conscient que certains personnels ne bénéficient pas de l'indemnité de suivi et d'orientation. En la matière, nous envisageons d'utiliser la nouvelle bonification indiciaire dès 1993 pour rémunérer correctement les fonctions particulières exercées par les enseignants et, plus largement, par les personnels de l'éducation. Cette solution ne réclame pas une modification du projet de loi de finances. Nous pouvons le faire dans le cadre de la gestion courante.

S'agissant des congés mobilité et des transformations d'emplois dans le supérieur, je vous ai déjà exposé mes propres interrogations.

Pour les congés mobilité, il faut savoir que nous avons actuellement besoin de tous les emplois dans les classes. Je souhaite donc que, très loyalement, très honnêtement, chacun s'interroge sur la façon dont ce congé mobilité pourrait être mieux conçu et mieux adapté à la situation de l'enseignement aujourd'hui.

En matière de transformation d'emplois, le projet de budget pour 1993 contient des mesures significatives. Entre 1989 et 1993, elles auront été opérées par milliers. Si vous le voulez bien, je vous apporterai des explications plus amples lors du débat sur l'enseignement supérieur.

Vous avez également évoqué la situation des PEGC, mais ai-je besoin de revenir longuement sur ce sujet ? Des engagements à leur égard ont été pris et il nous appartient de les tenir selon des modalités à définir et à arrêter avant la fin de l'année. Les PEGC jouent un rôle décisif à ce moment si important pour l'éducation des enfants qu'est le collège. Il ne serait donc pas acceptable que les PEGC aient des perspectives de carrières moins favorables que les professeurs des lycées et des écoles.

Monsieur le député, vous avez aussi souhaité l'augmentation du nombre de hors-classe pour les enseignants du second degré, dans le secteur scolaire et dans le secteur universitaire. Alors que la base de calcul retenue dans le projet de budget que je vous soumets est celle des effectifs de 1992, vous proposez que l'on retienne ceux de 1993. Cela nous amènerait à consentir un effort supplémentaire de promotion de 2 600 professeurs, ce qui s'ajouterait aux 4 764 déjà prévues.

Vous aviez envisagé de déposer un amendement à ce sujet, mais il a été déclaré irrecevable. Je ne sais pas s'il s'agit de l'un des aspects de la Constitution qu'il faudrait modifier *(Sourires.)*...

M. René Carpentier. On verra !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... car cette dernière mérite bien, après une trentaine d'années de vie, d'être un peu modernisée. Mais pour l'instant nous devons appliquer ses dispositions telles qu'elles sont.

J'admets néanmoins que votre proposition mérite d'être étudiée. Nous y réfléchirons au cours des prochaines heures, d'autant que la suite des débats nous permettra de l'éclairer et de mieux comprendre comment elle pourrait s'insérer dans l'ensemble des dispositions que nous serons appelés à retenir. Dans le cours du débat, je serai probablement en mesure de vous apporter une réponse sur cette dernière question, monsieur le député.

M. René Carpentier. Merci !

M. le président. Nous devions passer à une question du groupe du Rassemblement pour la République, mais M. Jean Ueberschlag est absent.

Nous en revenons donc au groupe socialiste.

La parole est à M. Dominique Gambier.

M. Dominique Gambier. Monsieur le ministre d'Etat, l'école de Jules Ferry a fortement marqué l'histoire et la culture de notre pays. Elle est à l'origine d'un formidable

bond en avant de l'instruction et elle a permis un brassage intellectuel exceptionnel pour une plus grande unité de notre système.

Ce système d'éducation nationale s'est constitué autour d'un certain nombre de principes – diplômes nationaux, corps de fonctionnaires enseignants, laïcité – auxquels, au-delà des critiques entendues ici ou là, les Français sont légitimement attachés. Ils sont en effet à la base d'un système éducatif dont la qualité est reconnue dans le monde et qui est souvent regardé avec envie.

Pour autant, monsieur le ministre d'Etat, la démocratisation de notre système éducatif auquel nous sommes tous très attachés et que traduit la priorité à la formation affichée dans ce budget a renforcé deux tendances importantes : l'accueil d'un nombre croissant de jeunes a alourdi considérablement la gestion du système et, parallèlement, le nombre accru de jeunes formés a fortement diversifié leur origine scolaire, sociale ou familiale.

Dès lors, s'il convient de conserver les principes de base de l'école de la République, nous devons également faire évoluer leur mise en œuvre. Toute idée de tutelle des collectivités locales, souhaitée par certains, est à bannir dans ce domaine. Elle ne ferait que renforcer les inégalités et soumettrait les établissements à un pouvoir politique dont ils doivent être indépendants.

Il est sans doute des voies plus pertinentes à envisager, comme vous avez commencé à le faire : déconcentration de la gestion et de certaines décisions, autonomie plus grande des établissements dans le cadre d'un partenariat au sein d'un territoire éducatif.

Monsieur le ministre d'Etat, quelles initiatives comptez-vous prendre pour aller vers davantage de déconcentration, d'autonomie et de partenariat pour les établissements, dans le respect des principes de l'école de la République auxquels nous sommes très attachés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, lorsque l'on parle de l'éducation nationale, il est souvent débattu du sujet dont vous avez traité.

Ce ministère est en effet souvent présenté par certains comme une sorte de monstre tentaculaire, de Goliath tout puissant, si puissant même qu'il en serait impuissant. Les images ne manquent pas, empruntées à des régimes défunts – l'Armée rouge, le KGB... – à tel point que lorsque, voici quelques mois, le Premier ministre et le Président de la République m'ont confié la mission de diriger ce ministère, je me suis demandé si je n'allais pas devoir revêtir les habits de général en chef de l'Armée rouge. Heureusement que je n'ai guère le goût des armes, encore moins celui des bureaucraties enchevêtrées et superposées !

Je me suis aperçu – je me permets d'en fournir le témoignage, et je l'expliquerai le jour où j'aurai un peu de temps – que cette administration qui, comme toute entreprise humaine, a certes ses lourdeurs et ses défauts, est composée d'hommes et de femmes d'un infini dévouement et qui accomplissent souvent des miracles.

Dès les premières semaines de ma prise de fonction on m'avait crié casse-cou ! Le baccalauréat ne pourrait avoir lieu ; nous étions au bord du gouffre, l'administration ne réussirait pas à sortir des milliers de sujets d'examens. Or le miracle s'est produit parce que l'enthousiasme, la volonté, l'imagination, le dévouement étaient au rendez-vous un peu partout à travers la France.

Certes, des difficultés se produisent parfois qu'il faut rapidement régler ; des incendies menacent qu'il convient d'étouffer aussitôt en trouvant des solutions heureuses. Mais j'ai admiré personnellement la façon avec laquelle cette administration si décriée a préparé la rentrée scolaire, avec cette horlogerie si complexe et si délicate. Peu de pays sont en mesure, car il faut de longues traditions pour cela, d'accueillir en quelques jours des millions d'enfants et de leur offrir, dans l'ensemble, de bonnes conditions de travail.

L'homme que je suis, qui appartient ou qui a appartenu à des gouvernements ayant placé en tête de leurs préoccupations la libération des initiatives, la décentralisation et la déconcentration, ne peut que souhaiter que l'administration de l'éducation nationale soit allégée, si cela est possible, de tâches de gestion qui peuvent parfois la gêner dans l'accomplissement de sa mission fondamentale. C'est parce que je crois à une éducation nationale qui donne, à partir de quelques grandes lignes de force, une impulsion à la politique de l'éducation qu'il me paraît souhaitable que, pas à pas, mais avec détermination, nous parvenions à alléger les charges de gestion qui pèsent, depuis Paris, sur cette administration.

Cela justifie de nombreuses mesures adoptées au fil des années, notamment dans le domaine de la décentralisation pour les lycées, les collèges et les universités. Il faudra sans doute aller plus loin pour que des initiatives de plus en plus nombreuses puissent fleurir avec davantage d'inventivité, de créativité, en tenant compte, en particulier, du talent des uns et des autres, du milieu, des qualités de la région, de ce qu'est le génie propre d'une ville, d'un département ou d'une région. J'aurai sans doute à formuler des propositions d'ici à quelques semaines sur ces sujets.

Nous voulons également réaliser la déconcentration. Des mesures ont déjà été prises pour l'enseignement supérieur et l'on cherche à établir un équilibre entre le nécessaire caractère national de la qualification auquel je ne souhaite pas que nous renoncions pour le recrutement des professeurs et pour la détermination des diplômes, d'une part, et le minimum d'initiative dont nos universités doivent aujourd'hui pouvoir faire preuve, d'autre part.

La question est aujourd'hui posée pour d'autres ordres d'enseignement. Personnellement, je n'ai pas d'opposition de principe à ouvrir ce dossier, mais je ne souhaite pas que l'on improvise sur ce sujet. Il faut trouver un équilibre entre le mouvement national qui permet d'assurer une harmonieuse répartition des professeurs sur l'ensemble du territoire, en tenant compte, certes de leurs aptitudes, de leurs désirs, mais aussi des besoins du service public.

Par ailleurs, nous avons prévu certains assouplissements pour les zones d'éducation prioritaire.

La question est ouverte, elle mérite discussion, mais je ne souhaite pas qu'elle soit source d'affrontements idéologiques. En fait, si une décision devait être prise en la matière, la seule préoccupation qui vaille à la fin des fins, et qui devrait nous guider, est l'intérêt des enfants.

Ce n'est sûrement pas, comme le préconisent certains, en brisant, en démantelant, en cassant, en balkanisant l'éducation nationale qu'on lui insufflera une énergie nouvelle ; elle n'en est d'ailleurs pas dépourvue. Après tout, ceux-là mêmes qui proposent le démantèlement, invoquent sans cesse la nation, comme si nous n'en étions pas nous-mêmes les porteurs, les artisans parmi d'autres. Notre nation, très ancienne, est liée à un Etat qui s'est construit depuis des siècles et des siècles ! Le génie de la France est précisément d'avoir su créer des institutions nationales qui ont une exigence de qualité !

Je considère que si l'on voulait demain démanteler l'éducation nationale, on agirait contre la nation, contre l'histoire, contre le génie du peuple français, lequel a besoin qu'une impulsion nationale soit donnée à son éducation. Toutefois, pour préserver cette inspiration nationale, il faut aussi que nous acceptions certains assouplissements qui, j'en suis convaincu, le bon sens aidant, se réaliseront chemin faisant.

3

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 24 novembre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 :

Enseignement supérieur (suite).

Jeudi 12 novembre, à dix heures, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente.

Environnement ;

Jeunesse et sports.

Vendredi 13 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Aménagement du territoire ;

Urbanisme, logement et services communs.

Samedi 14 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Mer ;

Anciens combattants ;

Communication.

Lundi 16 novembre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Industrie et commerce extérieur ;

Commerce et artisanat.

Mardi 17 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trentre :

Charges communes, services financiers, comptes spéciaux du Trésor et taxes parafiscales ; Imprimerie nationale ; monnaies et médailles ;

Articles non rattachés ; seconde délibération ; vote sur l'ensemble.

Mercredi 18 novembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et éventuellement à vingt et une heures trente :

Texte de la commission mixte paritaire sur les services déconcentrés du ministère de l'équipement.

Proposition de résolution tendant à modifier le règlement pour l'application de l'article 88-4 de la Constitution.

Jeudi 19 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente, vendredi 20 novembre, neuf heures trente, après les questions orales sans débat, quinze heures et vingt et une heures trente, et, éventuellement, samedi 21 novembre :

Projets sur la « bioéthique », ces trois textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Lundi 23 novembre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente et mardi 24 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente.

Projet sur le sang et la transfusion sanguine.

4

ÉLECTIONS DES JUGES DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

M. le président. La conférence des présidents a fixé au mercredi 18 novembre 1992 le troisième tour de scrutin pour l'élection des douze juges titulaires de la Haute Cour de justice, ainsi que le scrutin pour l'élection des six juges suppléants.

Ces élections requièrent la majorité absolue des membres composant l'Assemblée.

Les scrutins seront ouverts de quinze heures à dix huit heures.

Les candidatures devront parvenir à la présidence au plus tard le mardi 17 novembre 1992, à dix-neuf heures.

5

LOI DE FINANCES POUR 1993

(DEUXIÈME PARTIE)

Reprise de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993.

ÉDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Enseignement scolaire *(suite)*

M. le président. Nous poursuivrez avec les questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Luppi.

M. Jean-Pierre Luppi. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, je tiens tout d'abord à saluer le travail qui a été réalisé depuis quelques années par le Gouvernement en faveur de l'apprentissage et de l'alternance. On peut citer, par exemple, le plan de développement de l'apprentissage et de l'alternance sous statut scolaire, présenté au conseil des ministres du 28 février 1992, ou encore le projet de loi relatif à l'apprentissage et à la formation professionnelle adopté le 17 juillet 1992. Ces dispositions sont très importantes lorsque l'on sait qu'aujourd'hui encore près de la moitié des jeunes quittent la formation initiale sans avoir bénéficié d'une qualification professionnelle. Ces mesures contribuent donc à encourager les jeunes à s'orienter de façon positive.

Je souhaite néanmoins revenir sur quelques points qui me paraissent essentiels.

En premier lieu, parallèlement aux mesures en faveur du développement de l'alternance, peut-on aujourd'hui établir un bilan afin de connaître la proportion des emplois stables occupés par les jeunes qui sont passés par le système de l'apprentissage ?

En second lieu, la revalorisation de l'image de l'apprentissage est indispensable, mais ce mouvement ne doit pas se réaliser au détriment des formations de niveau 5, BEP ou CAP. Il est donc important que, dans le cadre des contrats Etat-régions, un effort soit consenti en faveur des jeunes les moins qualifiés afin d'éviter une dérive de l'apprentissage qui serait orientée vers des niveaux élevés. L'apprentissage doit se pencher, voir être centré sur les formations de niveau 5.

Concernant le développement de l'alternance, soulignons que, pour cette rentrée scolaire, un plan de passage à l'alternance pour des diplômes professionnels a été engagé. Cette disposition est très intéressante car elle participe à l'ouverture de l'école sur le monde de l'entreprise.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous nous apporter des précisions sur l'organisation pratique de cette mesure ?

Enfin, les entreprises, qui sont de plus en plus sollicitées par la formation des jeunes, sont-elles prêtes dans leur organisation et au niveau pédagogique à recevoir et à former ces jeunes ?

Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, des indications que vous pourrez apporter sur ce thème.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. Monsieur le député, l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'apprentissage n'étant pas de ma compétence, mais plutôt de celle de Mme Aubry, je lui demanderai de vous transmettre les résultats des études menées sur ce sujet par le centre de recherche sur l'emploi et les qualifications.

Pour ce qui concerne l'alternance, je voudrais simplement en rappeler les vertus dans l'enseignement technique et dans les formations professionnelles. Ce sont des vertus de caractère pédagogique dans la mesure où elles permettent aux élèves et aux étudiants de recevoir des formations plus concrètes, plus adaptées. Ce sont des vertus professionnelles dans la mesure où elles engagent une professionnalisation des formations. Ce sont des vertus d'insertion dans la mesure où l'expérience en entreprise, en ateliers, sur les machines ou au bureau, rendent, à la fin de la formation initiale, la rupture entre la vie d'étudiant et la vie professionnelle moins brutale.

L'alternance est déjà largement mise en œuvre par l'éducation nationale depuis maintenant cinq ou six ans dans l'ensemble des formations qui conduisent aux baccalauréats professionnels. Elle existe aussi dans nombre de DUT et, dès aujourd'hui, dans les instituts universitaires professionnalisés. Bref, l'éducation nationale ne découvre pas l'alternance.

A la demande du Premier ministre, j'ai proposé le 21 octobre au conseil des ministres un plan de généralisation de l'alternance dans l'ensemble des formations professionnelles, notamment dans les BEP. Ce plan doit être achevé d'ici à trois ans, ce qui suppose une mobilisation des énergies et une ambition qui n'est pas négligeable.

La principale difficulté – vous l'avez soulignée – concerne la capacité d'accueil des entreprises. Aujourd'hui, seulement 10 p. 100 des entreprises accueillent des jeunes, soit en apprentissage, soit en alternance sous statut scolaire. L'investissement dans la formation n'est pas encore perçu par les entreprises, d'une manière générale, comme un investissement rentable à long terme. C'est pourquoi, comme je le disais ce matin, le Premier ministre a décidé qu'un crédit d'impôt initialement prévu pour l'apprentissage serait étendu à l'alter-

nance par un amendement gouvernemental qui sera déposé dans les jours qui viennent. Ce sera une mesure suffisamment incitative pour les entreprises à s'engager dans la voie de l'alternance d'une manière plus générale.

M. Jean-Pierre Bequet, *rapporteur pour avis.* Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean-Proveux. Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais attirer votre attention sur la situation des directeurs d'école publique.

Selon les informations dont je dispose, un nombre important de postes de directeur d'école publique ne serait pas pourvu et la situation a continué à se dégrader en, particulier ces deux dernières années.

Ce déficit très regrettable serait dû, pour partie, à l'insuffisance des décharges d'enseignement qui sont d'un quart de service pour les écoles de sept à huit classes selon qu'il s'agit d'écoles maternelles ou élémentaires, d'un demi-service pour celles dépassant neuf à dix classes et d'un service entier pour les seules écoles de plus de treize ou quatorze classes.

Or, en même temps, il faut bien reconnaître que les charges des directeurs d'école s'alourdissent, avec notamment la mise en place des projets d'école et des conseils de cycle, l'élaboration des contrats d'animation périscolaire, le renforcement de la politique d'intégration scolaire des enfants handicapés ou en grande difficulté scolaire, la participation à des campagnes nationales, qui sont d'ailleurs excellentes, comme la Semaine du livre ou la campagne pour la Somalie. Toutes ces actions mobilisent les directeurs d'école et leur demandent beaucoup de temps. Les directeurs d'école doivent faire preuve à l'heure actuelle de beaucoup de dynamisme et d'esprit d'ouverture.

Monsieur le ministre d'Etat, pour rendre cette fonction plus attractive, envisagez-vous d'améliorer le système des décharges d'enseignement ou éventuellement de proposer une modification de statut, qui permettrait de pousser plus de professeurs d'école vers la direction d'établissement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, je vous remercie de m'interroger sur ce sujet.

On oublie parfois que 20 p. 100 des maîtres du primaire, soit 57 000, sont directeurs d'école. Ils animent de manière essentielle la vie de leur communauté éducative.

Afin d'alléger leurs tâches certains bénéficient d'une décharge totale ou partielle de service, cela en fonction de l'importance de l'école. Toutefois – vous venez de l'indiquer à l'instant – la mise en place de la nouvelle politique pour l'école impose aux directeurs des charges nouvelles. C'est une des raisons pour lesquelles un certain nombre d'emplois sont effectivement vacants.

Ce sujet m'a beaucoup préoccupé et j'ai demandé que l'on réexamine cette question des décharges de service. Mon souci prioritaire est la situation des directeurs d'école qui, aujourd'hui, ne bénéficient d'aucune décharge de service. Une concertation est ouverte. Les mesures seront adoptées dans un délai raisonnable de façon qu'elles puissent être appliquées à la rentrée de 1993.

M. le président. La parole est à M. Dominique Gambier.

M. Dominique Gambier. Monsieur le ministre, les débats sur la ratification du traité d'Union européenne ont souligné l'importance des langues en Europe. La monnaie et la langue ne sont-ils pas les deux signes d'un séjour à l'étranger ? La diversité des langues et des cultures est un aspect incontournable de la construction européenne. Malheureusement, on attend encore aujourd'hui une politique européenne des langues organisant véritablement le plurilinguisme.

En France, un effort nouveau a été engagé en 1989 avec l'expérimentation de l'apprentissage précoce en cours moyen. L'année 1992-1993 marque le début d'une généralisation, en trois ans, de cette innovation. Cette expérimentation est perçue très positivement par les enfants et les familles. Elle recèle toutefois un réel danger : pour des raisons matérielles et pédagogiques, la place accordée à la seule langue anglaise est extrêmement importante. Cette omniprésence risque de s'accentuer dans les lycées et les collèges. Ne conviendrait-il pas que, dans chaque académie, un comité consultatif des langues soit mis en place pour assurer la cohérence et la diversité de l'enseignement des langues dans les différents niveaux de l'enseignement ?

Monsieur le ministre d'Etat, ma question est triple.

Premièrement, où en est-on de la mise en œuvre de cette généralisation des langues vivantes en cours moyen ?

Deuxièmement, quelle initiative européenne comptez-vous prendre pour assurer un véritable plurilinguisme en Europe ?

Troisièmement, ne croyez-vous pas à la nécessité d'une meilleure organisation et concertation dans les régions sur l'enseignement des langues et le maintien de leur diversité en collège et en lycée ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, comme vous le savez, l'expérience d'initiation à l'enseignement d'une langue vivante autre que la langue maternelle a été introduite en 1988-1989 à l'école. Des crédits ont été dégagés pour ce faire : de 30 millions de francs en 1989, ils sont passés à 145 millions en 1992. Parallèlement, des dépenses de formation ont permis de favoriser la préparation des enseignants à cette tâche.

Une école sur cinq a participé à une telle expérience, qui a touché l'année dernière 328 000 élèves. L'idée est de procéder à une généralisation dans toutes les écoles de France, avec cependant une préoccupation fondamentale : veiller à ce que cette généralisation ne se fasse pas au détriment de la qualité. Il faut faire en sorte que cet enseignement soit efficace et puisse profondément imprégner l'enfant qui le suit. C'est une des raisons pour lesquelles la classe choisie est celle du CM 2. Il s'agit essentiellement d'assurer la transition vers la sixième.

Pour favoriser cette généralisation, je vous propose dans le projet de budget qui vous est soumis une mesure nouvelle de 28 millions de francs, qui s'ajoute aux 145 millions et qui permettra une extension à 1 200 classes supplémentaires.

Prédominance de l'anglais ? C'est vrai ! On peut la déplorer, bien qu'elle soit moins forte qu'en classe de sixième : 78 p. 100 dans les classes élémentaires, 85 p. 100 en classe de sixième. J'imagine que la raison tient au fait que, comme nous le disions ce matin en réponse à une question concernant l'Alsace, certaines régions frontalières choisissent de préférence la langue du pays voisin : l'allemand en Alsace, l'espagnol dans le Sud. Comme toutes les statistiques, celle-ci est donc fausse puisqu'elle ne tient pas compte de la diversité des régions. La réalité est celle que vous dites, malgré l'indication moyenne que je vous ai fournie. Il n'est pas facile d'aller contre le sentiment des familles, des professeurs, de la région.

Faut-il instituer obligatoirement l'enseignement d'une autre langue que l'anglais ? Je n'en suis pas sûr. Je crois que la vraie solution est celle que vous appelez de vos vœux : obtenir que nos partenaires des autres pays d'Europe généralisent, comme nous voulons le faire en France, l'enseignement obligatoire, au collège et au lycée, de deux langues. Une Europe qui se veut multinationale, une Europe polyglotte, comme le dit M. Hagège, professeur au Collège de France, est une Europe qui devrait être capable d'offrir à ses jeunes deux langues vivantes en plus de la langue maternelle.

Je vous disais hier que j'entends organiser une campagne internationale sur ce sujet, appuyée par des chefs d'entreprise de chaque pays de la Communauté, par des intellectuels et par des journaux. Si nous réussissions à propager, comme une sorte de leitmotiv – j'allais dire de slogan – l'idée que l'Europe ne peut se construire que si, dans chaque pays, deux langues autres que la langue maternelle sont obligatoirement enseignées, croyez-moi, ce serait une avancée, d'une part, pour la langue française qui, dans la plupart des cas, serait la deuxième langue, et d'autre part, pour les langues autres que l'anglais. Si déjà nos amis Anglais mettaient en application leur engagement, qui nous paraît modeste mais qui, pour eux, est presque extravagant, d'imposer une langue étrangère obligatoire, la langue française aurait alors devant elle un avenir radieux !

Je retiens aussi votre idée de plans de développement régionaux de l'enseignement des langues. Elle s'inscrit dans nos réflexions. Très prochainement, nous donnerons quelques indications aux recteurs, qui seront invités à établir une concertation avec les collectivités locales.

C'est un vrai et grand combat qu'il nous faut mener jour après jour.

M. Dominique Gambier. Merci, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. René Dosière.

M. René Dosière. Monsieur le ministre d'Etat, j'appelle votre attention sur les conditions particulières de la rentrée scolaire de 1993 dans le département de l'Aisne et plus particulièrement dans l'arrondissement de Laon. Pourquoi ?

Le plan de restructuration militaire a frappé de plein fouet l'Aisne, qui va voir partir 1 200 militaires d'active en juillet 1993, dont 85 p. 100 dans le seul arrondissement de Laon.

M. Francis Saint-Ellier. C'est une question qu'il faut poser à M. Joxe !

M. René Dosière. Ces départs ne seront, certes, pas sans conséquence sur les effectifs scolarisés. Mais il ne faudrait pas qu'ils servent de prétexte à une réorganisation précipitée de la carte scolaire, d'autant que personne, aujourd'hui, dans l'Aisne, n'est en mesure de fournir des chiffres précis sur ce sujet.

Monsieur le ministre d'Etat, je souhaite que vous puissiez me rassurer et, à travers moi, la population de l'Aisne. Ce département ne doit pas être pénalisé deux fois. Au contraire, il importe que la solidarité nationale atténue les conséquences dommageables du plan « Armées 2000 ».

Je souhaite donc que la solidarité nationale se manifeste lors de la prochaine rentrée scolaire par le maintien, à titre tout à fait exceptionnel, des postes budgétaires d'enseignants affectés au département.

Par ailleurs, je souhaite que vous donniez à l'inspecteur d'académie des instructions précises pour que, dans les zones géographiques concernées, une attention toute particulière soit portée à la situation des écoles et collèges. Le départ de militaires ne doit pas, je le répète, entraîner des mesures précipitées au niveau de la carte scolaire.

La circonscription dont je suis l'élu est durement affectée par le plan « Armées 2000 ». Je ne le remets pas en cause. Mais il serait profondément choquant que la qualité du service public de l'enseignement ait à en pâtir.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, je vous rassure : à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ! Etant donné la situation particulière de votre département, je donnerai des instructions à l'inspecteur d'académie. Il n'est pas question d'ajouter des difficultés à celles que vous connaissez déjà. Je veillerai au contraire à aider votre département à traverser ce moment difficile. Comptez sur moi pour que des mesures spécifiques soient prises et appliquées !

M. René Dosière. Merci !

M. le président. La parole est à M. Jean Giovannelli.

M. Jean Giovannelli. Ma question concerne les maîtres auxiliaires.

La politique suivie depuis 1988 a eu pour premier effet d'augmenter le nombre de titulaires, ce qui, sans doute, a indirectement posé certains problèmes aux maître auxiliaires.

De 40 000 environ à la rentrée de 1991, leur nombre est passé à 38 000 aujourd'hui. Cette diminution pose problème à d'anciens maîtres auxiliaires qui se trouvent aujourd'hui démunis de poste. Quelles solutions proposez-vous pour donner une chance à ces anciens maîtres auxiliaires, qui ont parfois plusieurs années d'activité derrière eux, qui ont rendu service à l'éducation nationale quand elle en avait besoin et qui se retrouvent brutalement sans affectation ?

Cela doit être mis en parallèle avec le second volet de ma question. Parmi les jeunes qui réussissent le concours, certains ont déjà été enseignants. On vous a reproché de ne pas les laisser assez longtemps en stage et de les envoyer directement en poste. Pouvez-vous répondre sur ce point aux inquiétudes qui se sont manifestées ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, au cours de l'année 1991-1992, il y avait 39 700 maîtres auxiliaires dans le second degré. Une politique active a été menée pour en réduire le nombre, grâce à la titularisation par voie de concours interne.

Des mesures importantes ont été prises. Ainsi, les maîtres auxiliaires peuvent se présenter aux concours internes après seulement trois ans de service – je crois l'avoir déjà rappelé ce matin. A partir de 1993, l'épreuve d'admission sera fondée sur la pratique professionnelle. La préparation aux concours internes constitue une priorité des plans académiques de formation. Le reclassement des lauréats a été amélioré.

Cette politique a porté ses fruits, puisque 4 200 maîtres auxiliaires ont réussi aux concours internes en 1992, soit une progression de 68 p. 100. Les succès aux concours ont permis de pourvoir de nombreux postes vacants.

On aurait pu craindre des difficultés pour les maîtres auxiliaires. Cela n'a pas été le cas. La situation est à peu près comparable à celle des années passées, et l'auxiliariat tend à se résorber.

Vous conviendrez que la préparation au métier d'enseignant ne puisse être la même pour un étudiant qui n'a jamais enseigné et pour un maître auxiliaire qui a plusieurs années d'expérience. Les instituts universitaires de formation des maîtres assurent la formation initiale des enseignants. En seconde année après le concours, la dimension pratique – formation professionnelle et stages – est essentielle. Nous avons pensé que la formation de ceux qui ont déjà une expérience professionnelle peut se faire sous des formes différentes. Celle des « lauréats externés » – il faudra bientôt un dictionnaire pour traduire tout cela dans une autre langue, je veux dire la langue française *(Sourires)* – n'est pas sacrifiée. Elle est organisée par les missions académiques de formation des personnels en fonction des besoins de chacun, de l'expérience professionnelle antérieure et de la discipline concernée.

Des instructions très précises ont été données aux recteurs pour mettre en place ce dispositif personnalisé d'un type nouveau. Des moyens ont été accordés pour organiser les formations et adapter, si besoin est, les services des enseignants.

M. le président. La parole est à M. Michel Fromet.

M. Michel Fromet. Monsieur le ministre, la loi d'orientation scolaire insiste sur la nécessité d'aider chaque jeune à élaborer un projet scolaire et professionnel.

C'est le rôle des enseignants d'éclairer les élèves dans cette démarche, mais c'est surtout celui des conseillers d'orientation et psychologues, auxquels on recourt de plus en plus fréquemment pour des entretiens personnalisés.

Si les familles se tournent souvent vers les conseillers psychologues, c'est qu'ils jouissent d'une grande crédibilité. Ils se trouvent en effet à la charnière du monde scolaire et du monde professionnel, de la formation initiale et de la formation continue. Ils sont un maillon apprécié de la chaîne éducative.

Or leur nombre demeure insuffisant. Alors qu'ils sont de plus en plus sollicités, ils sont en effet un pour 1 500 élèves. Ils exercent leur mission dans deux, voire trois établissements : collèges, lycées, lycées professionnels. Leur compétence s'exerce aussi sur le crédit formation et les dispositifs d'insertion.

Dans ce secteur spécifique, les crédits prévus par le présent projet de budget ne me paraissent pas d'un niveau suffisant pour faire face aux exigences.

Pouvez-vous, monsieur le ministre d'Etat, donner des raisons d'espérer à ces personnels, qui se sentent quelque peu oubliés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, au cours de la période 1981-1992, le nombre de conseillers d'orientation psychologues est passé de 3 049 à 3 783, augmentant ainsi de 24 p. 100, alors que le nombre d'élèves n'a augmenté que de 12,6 p. 100.

Il est exact que, dans le projet de loi de finances qui vous est soumis, aucun emploi de conseiller d'orientation psychologue n'est prévu. Il s'agit d'un choix, non contre ces personnels, qui remplissent une mission importante, mais en

faveur de la création de postes de professeur, dont nous avons grand besoin pour faire face à l'augmentation des effectifs dans les collèges et pour assurer un meilleur fonctionnement de ces établissements et la rénovation pédagogique des lycées.

En revanche, 120 conseillers d'orientation psychologues pourront accéder au grade de directeur de centre d'information et d'orientation.

Quant aux psychologues scolaires exerçant leur mission dans le premier degré, ce sont des instituteurs ou des professeurs des écoles qui ont reçu une formation particulière. Ils ne relèvent pas d'un corps particulier de fonctionnaires. Aussi leurs emplois budgétaires ne sont-ils pas isolés des emplois d'instituteur ou de professeur des écoles.

Ils sont au nombre de 3 000. Ils travaillent, dans leur très grande majorité, dans les réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté.

Le recrutement des candidats aux stages de formation de psychologue scolaire, qui avait été interrompu en 1987-1988, a repris à la rentrée 1990-1991 et a permis de recruter 156 stagiaires en 1991, 158 en 1992. Ce nombre sera de 134 en 1993.

M. le président. La parole est à M. Michel Fromet, pour poser une seconde question.

M. Michel Fromet. Ma seconde question, monsieur le ministre, est relative à la médecine scolaire.

Pour assurer l'égalité des chances, il conviendrait de s'employer davantage à dépister précocement les handicaps des élèves. Dans certaines familles, le recours au médecin est un luxe dont on se prive. Le développement de la médecine scolaire, notamment auprès des plus petits, apparaît donc comme une nécessité.

Votre projet de budget pour 1993 dégage des moyens importants, puisqu'il prévoit de créer 92 postes. C'est deux fois plus que dans le budget de 1992. Mais cet effort ne compensera pas les suppressions de postes des années 1986-1988, ni le faible niveau des créations en 1989 et 1990.

Pour que la situation soit idéale, il faudrait, chacun le reconnaît, un médecin pour 5 000 élèves. Nous n'en sommes qu'à un pour 8 500 !

N'aurait-il pas été judicieux, dans ces conditions, d'élaborer un plan pluriannuel de créations de postes, pour parvenir à l'objectif visé par exemple en trois ans ? Et, en attendant, ne serait-il pas utile de concentrer plus nettement les visites médicales au niveau des maternelles, en particulier dans les ZEP, c'est-à-dire là où les handicaps, les retards, les problèmes de santé doivent être décelés très tôt si l'on veut pouvoir les corriger par la suite ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, depuis le 1er janvier 1991, date à laquelle les services de médecine scolaire ont été transférés du ministère de la santé à celui de l'éducation nationale, les moyens mis à leur disposition ont été accrus de 20 p. 100. Au 1er janvier 1990, le potientiel global de médecins scolaires était de 1 288 équivalents temps plein. En 1993, il sera de 1 637 équivalents temps plein. Cela dit, il est exact que l'objectif souhaitable d'un médecin pour 5 000 élèves n'est pas encore atteint.

L'idée d'un plan pluriannuel est séduisante, mais elle se heurte au principe de l'annualité budgétaire. Nous progressons toutefois année après année, et, si un effort semblable est accompli lors des prochains exercices budgétaires, nous pouvons espérer parvenir bientôt au chiffre, non pas optimal, mais minimal, que vous citiez.

Quant à votre suggestion de concentrer les visites médicales dans les écoles maternelles, elle me paraît judicieuse dans la mesure où ces visites permettent de déceler précocément certains problèmes. Je me propose de l'étudier.

Bien entendu, nous ne devons pas abandonner pour autant l'école, et surtout le collège, où, là encore, se posent d'importants problèmes de santé.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits inscrits à la ligne « Education nationale et culture : I. – Education nationale » seront appelés à la suite de l'examen des crédits de l'enseignement supérieur.

ÉDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Enseignement supérieur

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la culture, concernant l'enseignement supérieur.

La parole est à M. Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Yves Fréville, *rapporteur spécial.* Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, pour la première fois, cette année, plus de 50 p. 100 des jeunes d'une classe d'âge sont devenus bacheliers. La plupart d'entre eux sont désireux de poursuivre des études supérieures ou au moins de tester leurs capacités.

Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre d'Etat, a, à cet égard, l'apparence d'un budget satisfaisant de rentrée universitaire. Les crédits de fonctionnement augmentent de 11,3 p. 100. C'est parfaitement compatible avec un taux de croissance du nombre d'étudiants évalué, avant les résultats du baccalauréat, à 8,5 p. 100 et avec un taux d'inflation de 2,8 p. 100.

Si l'on ajoute que le budget d'investissement a été stabilisé à 3,3 milliards de francs en autorisations de programme, on peut considérer que, grâce à l'appui des collectivités locales à hauteur égale, vous allez passer le cap de cette rentrée.

Ce budget est dans la continuité de ce qui s'est fait depuis 1988. Nous n'avons pas, au cours de cette période, connu de dégradation du montant de la dotation par étudiant. Les crédits ont augmenté à peu près dans la même proportion – 52 p. 100 – que le nombre d'étudiants. En revanche, nous n'avons pas comblé notre retard par rapport aux pays étrangers, étant entendu que la dotation moyenne par étudiant est, en France, inférieure d'environ un tiers à ce qu'elle est dans les grands pays occidentaux.

Vous avez évité une catastrophe en matière d'accueil des étudiants, et cela de justesse, grâce à l'aide des collectivités locales. C'est parce que les collectivités locales apportent désormais chaque année à l'Etat 3 milliards de francs de crédits de construction que l'on a pu offrir aux étudiants les installations dont ils avaient besoin. Vous avez, grâce à cette méthode, pu procéder à un redéploiement que je qualifierai de « redéploiement de circonstance ». Vous avez pu bloquer les crédits de construction à leur niveau atteint en 1992, et même légèrement les diminuer en crédits de paiement. Vous avez, grâce à cela, pu redéployer vos moyens vers le fonctionnement. Telle est la situation.

En matière d'accroissement des effectifs universitaires, nous sommes au milieu du gué. Nous avons « absorbé » 400 000 étudiants, essentiellement en premier cycle, mais, selon les prévisions, 600 000 étudiants supplémentaires vont devoir être accueillis d'ici à l'an 2000, au niveau des seconds et des troisièmes cycles pour l'essentiel. Vous avez donc eu, monsieur le ministre d'Etat, à relever le défi du nombre.

Mais ouvrir des locaux, créer des emplois ne suffit plus. Il faut également relever d'autres défis. Il faut relever le défi de l'orientation, celui de la diversification, celui de l'expérimentation de nouvelles formations pour ces 600 000 étudiants qui vont arriver. Or, dans ce projet de budget, vous ne le faites que de façon homéopathique, à travers les IUP. Je n'y ai pas trouvé les points d'ancrage d'une réforme en profondeur visant à une différenciation des formations.

Prenons l'exemple du premier cycle. Nous connaissons tous ses dysfonctionnements. Voilà quatre ou cinq ans que je le constate et que je tiens le même discours : vous lancez une énième concertation, mais la réforme est toujours repoussée à plus tard. Le problème réapparaît sous une forme différente pour les seconds cycles, qui constituent le cœur de l'Université. Seule une véritable autonomie, sous le contrôle de l'évaluation nécessaire, permettrait de choisir, d'adapter des formations aux exigences de professionnalisation des études, dans le respect, évidemment, des missions fondamentales de recherche et de culture générale assignées aux universités.

Cela dit, le projet de budget que vous nous présentez poursuit des politiques sectorielles qui ont été initiées par votre prédécesseur pour résoudre des tensions très fortes au niveau des capacités d'accueil, au niveau des bourses, au niveau de l'encadrement professoral et, enfin, en matière de gestion plus autonome des moyens des universités.

Je voudrais étudier ce budget en fonction de ces quatre perspectives.

Construisons-nous assez et là où il faut ? Le ministère de l'éducation nationale, c'est évident, a réappris à construire : 300 000 mètres carrés de surfaces nouvelles en 1992. Pour la deuxième fois, le plan Université 2 000 est acté à hauteur de 3,3 milliards de crédits en autorisations de programme, et j'espère que la dégradation de 13,8 p. 100 des crédits de paiement pour les constructions est due plus à une mesure technique qu'à une lenteur dans l'exécution de certaines opérations.

Vous avez également infléchi, monsieur le ministre, le budget dans des directions satisfaisantes s'agissant des bibliothèques.

Mais au-delà de ces remarques financières, l'exécution du plan Université 2 000 me paraît comporter trois risques et il fait naître un immense regret.

Premier risque : celui du financement.

Les collectivités locales, je l'ai dit, prennent une part de plus en plus importante dans le financement et, parmi elles, les départemens assurent à peu près la moitié de l'effort. L'intervention des départements est d'ailleurs particulièrement nette en matière d'IUT. Or la crise immobilière que traverse notre pays va poser aux départements, du fait de la baisse des droits de mutation qui constituent l'une de leurs principales ressources, des difficultés financières qui vont leur poser des problèmes.

De la même façon, les 2 milliards de francs inscrits dans le programme Université 2 000 et qui devraient provenir d'aliénations immobilières seront difficiles à réaliser.

Deuxième risque : celui d'une inégalité de traitement entre les diverses régions.

Le principe de parité entre les collectivités locales et l'Etat pour le financement du plan Université 2 000 ne peut pas être respecté région par région. On comprendrait mieux que les régions les plus pauvres et celles qui doivent faire le plus d'efforts pour accroître leur taux de scolarisation estudiantin soient également les plus aidées. Or nous constatons que l'effort de l'Etat s'est porté essentiellement sur les pôles déjà forts, en particulier la région parisienne et, accessoirement, les régions Midi-Pyrénées et Alsace. Contrairement à ce qui a été fréquemment dit, l'effort de polarisation l'a emporté sur celui d'aménagement du territoire.

Troisième risque, qui s'oppose au deuxième : celui d'une trop forte dissémination des sites universitaires.

Certes, le danger d'une explosion anarchique des antennes universitaires a été très largement freiné, mais on assiste à une forte dissémination de départements isolés d'IUT. Or nos établissements technologiques souffrent de l'étroitesse de leur taille. C'est le cas pour les écoles d'ingénieurs, mais aussi pour les IUT.

A mon avis, il faudrait avoir davantage d'IUT de plein exercice comprenant plusieurs départements. On ne pourra pas sans cesse disséminer, pour des raisons que nous connaissons, tous les formations.

Un regret.

En effet, nous avons peut-être gâché une chance. La carte Université 2 000 était une carte malléable. Quand tout croît, il est facile d'opérer des redéploiements. Or le nombre des universités augmente relativement : sept universités nouvelles auxquelles s'ajouteront peut-être quatre centres de développement universitaire. Cela fait à peine 10 p. 100 d'universités supplémentaires alors que le nombre d'étudiants s'est accru de 40 p. 100. Il aurait peut-être été préférable de créer plus d'universités nouvelles de plein exercice, mais à la condition de leur donner un statut expérimental de manière à faire de nouveaux Compiègne, Dauphine ou Luminy.

Selon moi, le plan Université 2 000 va trop vers un statut d'université sclérosante alors qu'il aurait fallu préférer l'expérimentation de l'autonomie.

M. Jean-Pierre Foucher. Très bien !

M. Yves Fréville, *rapporteur spécial.* Peut-on aider davantage les étudiants ?

Nous devons aider davantage les étudiants les moins favorisés. Mais depuis 1987, les crédits de bourse ont doublé en francs constants et le nombre des boursiers a augmenté de 55 p. 100. Dans le projet de budget, les crédits en faveur des bourses progressent de 15 p. 100. La question est de savoir si nous pourrons poursuivre cet effort au même rytme au cours des prochaines années.

Les bourses d'ailleurs ne sont qu'une part de l'aide aux étudiants. Les dépenses fiscales correspondant à des réductions d'impôt sur le revenu – il y en a de nouvelles dans ce budget – doublent pratiquement la mise.

A cet égard, je voudrais faire deux remarques.

Ma première remarque concerne le système des prêts préconisé l'an dernier. Il a subi un cruel échec : là où l'on espérait 36 000 prêts, il n'y en a eu qu'une centaine, ce qui montre que le système était mal organisé.

Tout système de prêts est-il pour autant condamnable ? Je ne le pense pas. Voyez le système allemand du *Bafög* c'est-à-dire le *Bundesausbildungsförderungsgesetz.* Il s'agit de prêts sans intérêts qui sont remboursables à l'entrée dans la vie active. Certes, un tel système exige une mise de fonds initiale importante de la part de l'Etat, mais il constitue un véritable dispositif intermédiaire entre les bourses et le système des prêts bancaires.

Ma deuxième remarque est relative au plan social étudiants. Ce plan était établi à partir d'un budget annuel de l'ordre de 30 000 francs par étudiant. Ce chiffre a été critiqué, car, selon une enquête du CREDOC, le budget d'un étudiant était largement supérieur.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez toujours transmis à la commission des finances et à son rapporteur spécial les documents lui permettant de se faire une idée exacte de ce problème. J'ai étudié le rapport du CREDOC. Il ne faut d'abord pas confondre les ressources moyennes d'un étudiant et le coût minimum des études. Or les ressources d'un étudiant célibataire qui ne travaille pas s'élèvent à 4 600 francs par mois – ce qui a pu étonner certains – et non à 3 000 francs comme cela était généralement admis ! L'explication de cette différence est simple : certes, les ressources gérées par l'étudiant lui-même s'élèvent bien à 2 935 francs – soit près des 3 000 francs indiqués –, mais à cette somme s'en ajoute une autre dont le montant peut aller jusqu'à 1 700 francs et qui correspond à des dépenses effectuées par les parents. Ce sont souvent des achats exceptionnels tels les frais occasionnés par le passage du permis de conduire. Cela ne remet pas en cause le principe d'une augmentation des aides aux étudiants.

Cette enquête du CREDOC montre donc que le système d'aide lie très fortement l'étudiant à sa famille, et qu'ainsi il est très fortement incité à rester auprès d'elle. Ce phénomène devrait être corrigé si l'on veut accroître la mobilité des étudiants au niveau des formations de second et troisième cycles. Le système des bourses devrait donc être modifié dans ce sens.

Par ailleurs, s'agissant toujours des bourses, il devrait être davantage tenu compte du mérite pour les étudiants qui ont passé le stade du premier cycle.

A cet égard, permettez-moi de vous faire part de mon étonnement : les allocations de prérecrutement du second degré, dont bénéficient des étudiants d'IUFM préparant un concours national, le CAPES, sont affectées systématiquement aux académies déficitaires, comme si c'était les seules à posséder des étudiants de haute valeur pouvant se diriger vers l'enseignement du second degré.

M. Jean-Pierre Foucher. Très bien !

M. Yves Fréville, *rapporteur spécial.* Bien que député de province, je m'étonne de voir que pas une seule allocation de second degré n'est affectée à Paris-Centre. Est-ce à dire qu'il n'y aurait pas d'étudiants de valeur dans les universités de Paris-Centre pouvant être formés au métier de professeur du second degré grâce à une allocation ? Tous les bons étudiants ne sont pas nécessairement à Versailles ou à Créteil !

Evitons-nous une dégradation de l'encadrement professoral ? Il ne s'agit pas, hélas ! d'améliorer l'encadrement, mais d'éviter qu'il ne se dégrade sous la pression de la vague des étudiants. Rien ne servirait d'ailleurs de créer des emplois en trop grand nombre, car l'on risquerait de déséquilibrer la pyramide des âges des enseignants, comme cela a été le cas après 1968.

Je reconnais que ce budget est marqué d'un effort considérable en faveur du recrutement puisque le nombre des enseignants augmentera globalement de 5 p. 100. Cet effort est

diversifié : 2 250 emplois d'universitaires ; 850 emplois d'agrégés ; 500 emplois de professeurs associés à mi-temps – ce qui permettra d'en recruter mille.

J'ajoute que les crédits de vacation permettront de fournir quelque quatre millions d'heures, c'est-à-dire l'équivalent de 10 000 professeurs d'enseignement du second degré.

On généralise ainsi, au niveau de l'Université tout entière, la solution qui était déjà celle des IUT. Mais il faudra rapidement préciser quelle est la place exacte que les personnels enseignants-chercheurs doivent occuper dans l'institution universitaire.

Selon moi, il faudrait recruter uniquement des candidats de valeur et rendre leur carrière plus attrayante. Je sais très bien que tous les postes d'universitaires qui ont été créés l'ont été au bas de l'échelle, en deuxième classe ; il s'agit essentiellement de postes de maître de conférence. Je n'y vois pas d'inconvénient en stricte logique budgétaire. Le principal est de s'assurer que, au cours des années à venir, un déroulement de carrière satisfaisant puisse être assuré, sinon on retrouvera les problèmes qu'avait connus M. Jospin il y a quelques années.

Ces professeurs étant des chercheurs, il sera difficile de continuer à les attirer dans l'enseignement supérieur si vous ne leur donnez pas, en contrepartie, les crédits de recherche qui leur permettront d'exercer dans de bonnes conditions la deuxième part de leur métier. Or, dans ce budget, la recherche est relativement sacrifiée : elle ne croît que de 5,1 p. 100 en crédits de soutien de programme, ce qui aboutit à une réduction des dotations par chercheur.

M. le président. Monsieur Fréville, pourriez-vous nous donner les conclusions de la commission des finances, car vous avez dépassé votre temps de parole ?

M. Yves Fréville, *rapporteur spécial.* J'y arrive, monsieur le président.

La commission des finances a enregistré que des moyens de fonctionnement important avaient été accordés aux universités. Ainsi le flux de créations d'emplois a augmenté : 1210 postes de personnels IATOS – hors bibliothèques, lesquelles bénéficient d'un traitement justifié – ont été créés. Toutefois, sur ces 1210 emplois, 450 ont été créés dès 1992, et il ne me souvient pas d'avoir entendu à aucun moment justifier ces créations devant le Parlement. Je pense que cela se fera par le biais d'une loi de finances rectificative. J'aimerais bien savoir comment ces 450 emplois ont pu être créés à la rentrée 1992 – ce qui, au demeurant, montrait qu'il existait des besoins qui avaient été mal prévus lors du vote de la lois de finances pour 1992 – sans autorisation.

Les subventions de fonctionnement pour le matériel sont en augmentation de 11 p. 100 alors que, l'an dernier, elles avaient été relativement freinées, le ministre de l'époque ayant préféré accroître les droits d'inscription de 20 p. 100. De ce fait, l'accroissement des moyens de fonctionnement des universités est moins sensible qu'il n'y paraît.

Les universités auront-elles, pour la gestion de ces moyens, la possibilité d'être autonomes ? Le problème se pose en particulier pour les personnels ATOS.

A l'heure actuelle, la centralisation de la gestion des personnels ATOS est forte. Les personnels de rang A sont gérés directement par le ministère et ceux de rang C par le recteur. L'évolution a été amorcée et cette année, dans le cadre de la loi portant diverses dispositions sur l'éducation nationale. Un avis sera donné par le président de l'université pour la nomination de ces personnels, et je vous en donne acte.

Je souhaiterais que cet effort de décentralisation au profit des universités soit complété et qu'elles deviennent totalement responsables de la gestion de leurs personnels ATOS. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

Cela signifierait qu'une plus grande autonomie de gestion serait confiée à des universités qui devraient être dotées d'un pouvoir fort : cela ne passera que par une réforme de leur conseil d'administration.

M. Jean-Christophe Cambadelis, *rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* Intéressant !

M. Yves Fréville, *rapporteur spécial.* Monsieur le ministre, avant de lever le suspense sur l'avis de la commission des finances sur le budget de l'enseignement supérieur,...

M. le président. Ne tardez pas trop ! *(Sourires.)*

M. Yves Fréville, *rapporteur spécial.* ... je tiens à souligner que, durant toutes les années où j'ai été rapporteur, j'ai toujours pu obtenir, tant de vos prédécesseurs, M. Devaquet et M. Jospin, que de vous-même, toute la documentation nécessaire, et ce dans une totale liberté, comme le veut la tradition universitaire.

Malgré certaines de mes réserves, la commission des finances a donné un avis favorable au projet de budget de l'enseignement supérieur.

M. Jean-Marie Cambadelis, *rapporteur pour avis.* Très bien !

M. Jean-Pierre Bequet. Elle a bien fait !

M. le président. Le suspense a duré vingt minutes au lieu de quinze !

La parole est à M. Jean-Christophe Cambadelis, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean-Christophe Cambadelis, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je parlerai chiffres, car ce sont eux qui permettent de juger de l'excellence de ce budget.

Pour la cinquième année consécutive, les crédits de l'enseignement supérieur connaîtront en 1993 une hausse importante : cette constance de l'effort budgétaire prouve, s'il en était besoin, la volonté gouvernementale de respecter durablement l'engagement de traiter le secteur éducatif comme une grande priorité nationale.

En effet, alors que l'effort budgétaire global sera de plus 3,5 p. 100, le budget de l'éducation nationale, premier budget de la nation, sera une fois de plus celui qui connaîtra la plus forte progression. Il croîtra en effet globalement – enseignement scolaire plus enseignement supérieur – de 7,2 p. 100 en 1993, pour atteindre 281,4 milliards de francs. Cette augmentation globale sera donc encore plus forte que celle de 1992, qui était déjà de 5,7 p. 100.

Au sein du budget de l'éducation nationale, les crédits affectés à l'enseignement supérieur seront loin d'être en reste puisqu'ils connaîtront une hausse de 9,48 p. 100 – y compris la recherche – hausse plus importante encore que celle du budget des enseignements scolaires qui sera de 6,8 p. 100.

Il est à noter que cette augmentation des crédits de l'enseignement supérieur, pour importante qu'elle soit, sera cependant inférieure à celle de 1992, qui, il est vrai, avait été exceptionnelle, monsieur Fréville, puisqu'elle avait atteint 17 p. 100.

La hausse de 9,48 p. 100 programmée pour 1993 permettra de disposer – en dépenses ordinaires plus crédits de paiement – de près de 39,5 milliards de francs au profit du budget de la section « enseignement supérieur » contre 36 milliards de francs en 1992.

Les crédits affectés aux autorisations de programme progresseront eux, de 3,6 p. 100 pour 1993 contre 17,3 p. 100 en 1992. Il y a donc un ralentissement.

Seuls les crédits de paiement connaîtront une baisse de 5 p. 100, mais leur part est relativement marginale dans l'ensemble des crédits de l'enseignement supérieur. Cette diminution doit, en outre, être relativisée par la constatation que les crédits de paiement avaient été fortement augmentés en 1991 et 1992 – respectivement de 21,9 p. 100 et 43,9 p. 100 – afin d'assurer le démarrage du plan quinquennal de développement Université 2 000, qui semble aujourd'hui atteindre sa vitesse de croisière.

Il est donc incontestable que le budget de l'enseignement supérieur est globalement un bon budget.

Cette appréciation est motivée par la constatation du fait que tous les grands secteurs bénéficient d'une hausse des crédits qui leur sont affectés, une attention particulière semblant même être accordée aux problèmes de recrutement et de motivation des personnels. L'effort consenti est cependant tout à fait justifié, eu égard à la poursuite attendue de la forte croissance des effectifs de l'enseignement supérieur.

Tous les grands secteurs bénéficient d'une hausse de crédits : action sociale ; fonctionnement ; recherche universitaire ; IUFM ; personnels.

Les crédits de l'action sociale progresseront en 1993. Ainsi, les crédits des bourses et de secours d'études connaîtront une hausse de près de 15 p. 100, soit une augmentation légèrement supérieure à celle de 1992 qui avait été de 13,8 p. 100, retrouvant ainsi le rythme d'accélération que nous avions connu en 1991.

Il est certain toutefois que cette progression sera insuffisante pour approcher l'objectif souhaité de 25 p. 100 d'étudiants boursiers : 17 p. 100 des étudiants ont perçu une bourse au cours de l'année universitaire écoulée ; 19 p. 100 devraient en percevoir une en 1993.

J'en viens aux crédits de fonctionnement.

La progression globale des subventions de fonctionnement aux enseignements supérieurs sera importante puisqu'elle représentera, en 1993, 456 millions de francs, soit une hausse d'environ 13 p. 100, contre 190 millions de francs supplémentaires pour 1992, ce qui représentait déjà une progression de 6 p. 100 par rapport à l'année précédente.

L'effort portera simultanément sur les universités, les instituts universitaires de technologie et les instituts universitaires professionnalisés qui enregistreront une augmentation de 262 millions de francs dont 7 millions de francs pour l'enseignement artistique ; les bibliothèques et les musées, qui disposeront de 75 millions de francs supplémentaires ; les instituts universitaires de formation des maîtres, qui bénéficieront de 110 millions de francs de plus.

Je note toutefois que la progression globale des subventions de fonctionnement destinées aux enseignements supérieurs, pour importante qu'elle soit, doit néanmoins être relativisée compte tenu de la progression simultanée des effectifs d'étudiants : plus de 6 p. 100 pour 1992-1993.

Il est par ailleurs peut-être dommage que, comme je l'ai dit en commission, la globalisation des subventions de fonctionnement empêche de connaître précisément les montants affectés aux heures complémentaires. Cette absence d'individualisation empêche en effet une évaluation précise du nombre d'emplois qu'il serait nécessaire de créer pour supprimer le recours aux heures complémentaires.

Les crédits de la recherche universitaire continueront également à progresser, sans toutefois atteindre les pourcentages d'augmentation des années précédentes. Il semble que beaucoup d'enseignants-chercheurs perçoivent trop peu de crédits de recherche, notamment en biologie. Les subventions de recherche octroyées aux laboratoires augmentent moins que l'an passé, ce qui provoque une diminution des crédits par enseignant-chercheur.

Par ailleurs, la multiplication du nombre de départements d'IUT non situés en sites universitaires entraîne la nécessité – si l'on veut préserver le maintien des liens avec la recherche – d'augmenter les frais de déplacement *ad hoc*. Or il semble que cette nécessité soit insuffisamment prise en compte.

Quant aux IUFM, l'ensemble des moyens qui leur sont affectés depuis 1992 sont inscrits au budget de l'enseignement supérieur.

Selon les indications fournies par le ministère, le projet de budget tire les conséquences du fonctionnement du dispositif de pré-recrutement mis en place dans les IUFM en allouant des moyens supplémentaires aux « actions prioritaires » : le nombre d'allocations de première année d'IUFM sera porté pour le second degré de 5 000 à 5 500, alors qu'« une économie de constatation justifie la suppression de 1 000 allocations d'année préparatoire pour le premier degré ».

Je regrette toutefois que ce prétexte soit invoqué à l'heure où l'objectif de démocratisation de notre enseignement supérieur doit précisément conduire à un effort tout particulier en faveur des différents systèmes d'aide financière aux étudiants, qui, sans de telles aides, ne peuvent pas forcément poursuivre leurs études.

Pour les personnels, le projet de budget fait apparaître 4 813 créations d'emplois dans l'enseignement supérieur, ce qui – compte tenu des suppressions intervenant simultanément – correspond à une création nette de 4 568 emplois.

Les corps d'enseignants-chercheurs et assimilés bénéficieront d'une nouvelle amélioration de leurs perspectives de carrière : à l'intérieur des corps par l'élargissement de l'accès aux classes supérieures, et notamment l'accès à la hors-classe, et entre les corps par la mise en œuvre de transformations d'emplois.

Les corps des personnels ATOS, ITA et les corps spécifiques de bibliothèques verront la réalisation d'une nouvelle tranche de l'accord sur la rénovation de la grille de la fonction publique.

Tout en appréciant ces efforts consentis en faveur des personnels, je me permets néanmoins de faire remarquer au Gouvernement que, sur certains points, le relevé de conclusions de mars 1989 ne sera pas pleinement appliqué.

Il apparaît par exemple qu'en ce qui concerne les enseignants du supérieur certains objectifs atteints lors de la dernière rentrée ne le seront plus pour la prochaine. C'est le cas du rééquilibrage entre maîtres de conférences, 60 p. 100, et professeurs, 40 p. 100. De même, il n'y aura pas 15 p. 100 d'agrégés hors-classe dans le supérieur, mais seulement 10 p. 100.

La croissance des crédits de construction permettra de continuer à édifier les locaux nécessaires à l'accueil des nouveaux étudiants.

L'augmentation régulière des crédits de construction et d'équipement constitue en effet désormais un impératif de la réalisation du plan « Université 2000 », dont les effets devraient être dans leur quasi-totalité mesurables en 1995. L'Etat a prévu pour sa part de mobiliser sur cinq ans 16,2 milliards de francs en constructions, maintenance et amélioration de la vie étudiante.

« Université 2000 » fait désormais l'objet d'une mise en place progressive des crédits et obéit à une logique de programmation pluriannuelle glissante. C'est ainsi qu'en 1991 une dotation budgétaire de 2,7 milliards de francs a permis de livrer 211 590 mètres carrés, 11 000 places de restaurant universitaire, 6 100 lits supplémentaires. Pour 1992, la dotation budgétaire « Université 2000 » a été de 3,13 milliards de francs.

Le projet de budget pour 1993 s'inscrit également dans les perspectives tracées par le schéma « Université 2000 » et affecte 2,99 milliards de francs en autorisations de programme dans le plan de développement des universités.

Au total, « Université 2000 » devra notamment permettre de construire et d'équiper 2 millions de mètres carrés, de rénover l'ensemble du parc immobilier, de développer les sept universités nouvelles, quatre en région parisienne – Marne-la-Vallée, Evry-Val-d'Essonne, Cergy-Pontoise, Melun-Sénart –, l'université de l'Artois et l'université du Littoral, toutes deux ouvrant à l'automne 1992, et celle de La Rochelle, qui devrait ouvrir en 1993, ainsi que de créer 50 000 places supplémentaires de restaurant universitaire.

Je formulerai simplement une légère réserve au sujet des quatres universités nouvelles de la région parisienne qui, semble-t-il, ne se développent pas tout à fait à la vitesse initialement prévue. Il serait dommage, compte tenu des augmentations d'effectifs étudiants attendues dans la région parisienne, que ces retards se confirment.

M. le président. Monsieur Cambadelis, il faut conclure.

M. Jean-Christophe Cambadelis, *rapporteur pour avis.* Je termine, monsieur le président.

Pour la mise en œuvre de ce plan, l'Etat s'est également engagé dans une politique de véritable partenariat avec l'ensemble des collectivités prêtes à relever le défi de l'accueil des étudiants.

Sur ce point, je voudrais répondre à M. Fréville.

Au terme du plan de financement, quatre régions bénéficient d'un investissement global supérieur à deux milliards de francs : Ile-de-France, Rhône - Alpes, Provence - Alpes - Côte d'Azur et Nord - Pas-de-Calais. Huit régions bénéfieront pour leur part d'un investissement global supérieur à un milliard de francs : Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Lorraine, Languedoc - Roussillon et Picardie.

On ne peut pas séparer l'effort des collectivités locales, en particulier celui des régions, et l'effort de l'Etat. Il y a un lien contractuel entre l'effort des régions, qui acceptent de relever le défi, et celui que doit faire, et que fait, l'Etat. On ne peut pas, dans chaque débat, insister sur l'effort des collectivités locales et oublier celui de l'Etat.

De ce point de vue, les crédits de l'enseignement supérieur pour 1993, qui font suite à cinq années de crédits importants dans ce secteur, ont fait passer l'université française d'une situation de ghetto à une situation de pôle d'excellence. Je crois que nous avons réussi à la remettre sur pied. C'est une

très bonne chose et c'est la raison pour laquelle il faut soutenir ce budget, que la commission des affaires culturelles a approuvé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je demande aux orateurs qui vont intervenir dans la discussion de bien vouloir respecter leur temps de parole.

Pour le groupe communiste, la parole est à M. René Carpentier.

M. René Carpentier. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, les crédits de l'enseignement supérieur, recherche universitaire comprise, dont nous avons à débattre, progressent de 3,4 milliards de francs, soit une augmentation de 9,48 p. 100 par rapport à ceux de 1992. Dans son rapport écrit, notre collègue M. Cambadelis les caractérise de la façon suivante : une nouvelle hausse importante des crédits qui consolide les efforts précédents. La consolidation en question est précisée quelques lignes plus loin en ces termes : « Cette augmentation sera cependant inférieure à celle de 1992 », qui était de 17 p. 100.

Mais cette progression s'est à nouveau heurtée à la dure réalité des faits : des centaines de bacheliers 1992 ne seraient jamais devenus étudiants à cette rentrée universitaire s'ils n'avaient eu l'audace et l'impertinence de se dire « 3615 code Ravel, assez joué ! », pour gagner par l'action, et en prenant en mains leur propre avenir, le droit à être inscrit dans la filière de formation de leur choix. Ils ont apprécié cette « rentrée techniquement réussie », fruit amer de l'effort budgétaire de 1992, pourtant qualifié de sans précédent.

Ainsi, chaque année, et dix mois après le vote du budget, resurgit, avec la rentrée scolaire et universitaire, la question des orientations et des moyens en matière d'éducation nationale.

Comment en serait-il autrement lorsque les dépenses ministérielles pour l'éducation d'aujourd'hui sont, par rapport au volume des richesses créées dans notre pays, quasi identiques à celles du début des années 70 ?

Alors que notre pays comptait à peine 1,2 million d'étudiants en 1980, la barre des 2 millions est presque atteinte à la rentrée de 1992. Et cela n'est pas sans conséquences concrètes pour les étudiants qui sont, statistiques ministérielles à l'appui, moins bien accueillis, moins bien encadrés et moins bien formés qu'il y a dix ou vingt ans, tout simplement parce que les sommes investies dans la formation d'un étudiant ne cessent de régresser malgré la progression réelle des crédits affectés à l'enseignement supérieur.

Dans ce contexte, le Gouvernement et les ministres de l'éducation n'ont pas été avares de discours et de réformes, tant sont forts les besoins du pays en matière de formation, tant est puissante la demande des jeunes et des familles ; les difficultés du système éducatif à y répondre n'en sont pas moins manifestes.

Mais, au prétexte du coût, faudrait-il former moins d'étudiants dans les universités, les grandes écoles, les sections de technicien supérieur, les instituts universitaires de technologie ou les instituts universitaires professionnalisés ?

Faudrait-il former moins d'enseignants dans les instituts universitaires de formation des maîtres ? Faut-il amputer une recherche universitaire dont la qualité a tant contribué à la renommée de l'université française et au développement de coopérations scientifiques internationales, dont l'efficacité et l'originalité sont incompatibles avec les contraintes qui résulteront du carcan maastrichois ?

Notre pays souffrirait-il d'un excédent notable et durable de jeunes bien formés et qualifiés, au point que l'Etat puisse se dispenser de porter son engagement financier à la hauteur des aspirations des jeunes et des besoins du pays ?

Laissons cette problématique rétrograde à la droite. Pour autant, ce budget, comme les réformes qui l'accompagnent, confortera à nouveau la reproduction différenciée des inégalités sociales et régionales, tout en s'inscrivant dans une perspective d'une réorganisation profonde de la société, marginalisant pour le plus grand nombre la place et l'intelligence des hommes.

Les députés communistes ont-ils un autre choix que de s'opposer à ce budget, alors même que ses insuffisances nourrissent les critiques de la droite et justifient ses prétentions à aller plus loin et plus vite dans la même direction ?

La part de l'enseignement supérieur – elle est supérieure à la part des fonds publics attribués au financement de l'enseignement privé – atteint pour la première fois le seuil des 14 p. 100 du budget de l'éducation. Mais permet-elle le minimum d'améliorations sur les points que le Gouvernement juge lui-même essentiels ?

Examinons rapidement ces points.

En ce qui concerne l'aide sociale aux étudiants, l'augmentation des crédits de bourses devrait permettre de dépasser enfin les 17 p. 100 d'étudiants boursiers. La revalorisation des parts sera de 3 p. 100, soit le taux d'inflation.

En réponse à notre demande, le Gouvernement s'est engagé à tenir compte de l'éloignement dans les critères d'attribution et à relever le plafond de ressources pour le premier échelon.

Compte tenu de ces éléments, et avec une prévision de 100 000 étudiants supplémentaires à la rentrée de 1993, issus pour beaucoup de couches sociales moins aisées, nous doutons que le pourcentage d'étudiants boursiers puisse progresser.

De même, il est certain que l'objectif de 25 p. 100 de boursiers en 1995, inscrit dans le plan social étudiant, ne sera jamais atteint à ce rythme. Nous y reviendrons en posant une question.

En ce qui concerne l'accueil des étudiants, nous sommes attentifs à l'effort entrepris cette année pour, d'une part, enrayer la situation catastrophique des bibliothèques universitaires et, d'autre part, augmenter les places dans les restaurants et les cités universitaires.

Toutefois, pour sensible qu'elle soit, cette amélioration devrait être poursuivie au même rythme sur plusieurs années pour rattraper le retard. En aurons-nous l'assurance ?

Notre appréciation est différente pour les constructions universitaires : le retard est réel pour les quatre universités nouvelles de la région parisienne. Les 300 000 mètres carrés nouveaux livrés au niveau national correspondent à 3 mètres carrés par étudiant, alors que la surface était de 8 mètres carrés en 1990. Sur cette question décisive, la régression est patente. Elle rend peu crédible la possibilité de développer les travaux pratiques.

Le désengagement de l'Etat de son seul domaine de compétence en matière de constructions est déjà trop important : 53 p. 100 du financement du plan « Université 2000 » sont actuellement assurés par les collectivités locales. Celles-ci pourront-elles continuer ? J'en doute fort.

Cela ne sera pas sans répercussions négatives sur les collèges, les lycées et les impôts locaux.

Et ce n'est pas assez ! Il est prévu en 1993 une diminution de 5 p. 100 des crédits de paiement des constructions. C'est inacceptable ! Le minimum serait de les maintenir à leur niveau actuel : c'est ce que les députés communistes demandent.

Quant à l'encadrement des étudiants, avec 3 150 emplois d'enseignant créés pour plus de 100 000 étudiants supplémentaires, le taux d'encadrement sera de l'ordre de 1 pour 34 si tous les postes sont pourvus.

Pour réel qu'il soit, l'effort ne permet même pas de maintenir le taux d'encadrement de 1990, qui était de 1 enseignant pour 29 étudiants, et ne rend pas compte de la disparité des taux d'encadrement entre un magistère et un amphi de deuxième année de DEUG.

A défaut d'amorcer un processus d'amélioration des taux d'encadrement, le minimum serait, là encore, de les maintenir.

Nous attendons des propositions concrètes du Gouvernement sur ce point. Attentifs à l'avenir, nous demandons le doublement des prérecrutements d'enseignants-chercheurs, notamment pour que les postes créés puissent être intégralement pourvus.

Certes, nous apprécions l'amélioration pour les personnels des bibliothèques, mais comment ne pas souligner que la situation des ATOS et des ITA reste très préoccupante ?

Sur les 1200 postes créés, plus de 400 régularisent des postes créés à cette rentrée mais non financés en 1992.

Avec les 800 postes restants, il faudra obligatoirement faire face à l'ouverture de 48 départements d'IUT, de 55 IUP, à l'ouverture ou à la montée en puissance de six universités nouvelles.

Chaque nouvel établissement ouvrira à la rentrée de 1993 avec à peine huit postes d'ATOS en moyenne et il ne restera rien pour les établissements existants, alors que, pour l'université de Valenciennes, il y a aujourd'hui un poste d'ATOS seulement pour 56 étudiants ; le rapport était de 1 pour 26 en 1980.

S'agissant des rémunérations, notre appréciation sur la grille Durafour a amené les députés communistes à voter contre les crédits du ministère de la fonction publique.

Pour la deuxième année consécutive, certains points du relevé de conclusions de mars 1989 ne seront pas pleinement appliqués. Rien n'est à renégocier : la signature des représentants de l'Etat doit être respectée. Nous serons très attentifs à son respect intégral, qui doit se traduire par un amendement gouvernemental augmentant la ligne budgétaire correspondante.

J'en viens à la recherche universitaire. Avec 0,5 p. 100 d'augmentation, la subvention pour les activités de recherche universitaire diminue de 2 p. 100 en francs constants alors que le nombre d'enseignants-chercheurs augmente de 4,8 p. 100. Si l'on tient compte du ralentissement de l'engagement de moniteurs, les conséquences d'une telle évolution ne peuvent être que préjudiciables pour l'avenir de l'ensemble de notre enseignement supérieur et de nos coopérations scientifiques internationales. L'heure du renoncement européen aurait-elle aussi sonné dans ce secteur ? Serait-ce une première concrétisation du risque que les députés communistes dénonçaient lors du débat sur la validation des acquis professionnels : l'éclatement du statut et les germes d'une séparation des fonctions d'enseignement et de recherche qui lui sont liées ?

La recherche a besoin du maintien de ses crédits, du moins à la hauteur de ceux de 1992. Nous serons, là encore, monsieur le ministre, attentifs à la réponse que vous nous donnerez.

En ce qui concerne la formation des enseignants, les efforts devant porter sur les prérecrutements et les recrutements ne peuvent être dissociés de la revalorisation de la situation des personnels. Nous avons contribué à obtenir, par la création des IUFM, une élévation d'ensemble du niveau de recrutement et de formation des enseignants du primaire et du secondaire. Il ne faut pas gâcher l'atout ainsi créé.

Nous y reviendrons lors d'une question mais je tiens à relever dès maintenant des reculs que nous ne saurions accepter pour l'allocation de recrutement.

En dernier lieu, et tout en regrettant de ne pouvoir aborder l'évolution de l'ensemble des dispositifs concernés par ce budget, je ferai deux brèves observations.

D'abord, nous nous félicitons du financement tant attendu du premier équipement de la galerie d'évolution du Muséum d'histoire naturelle et des grosses réparations du zoo de Vincennes.

En second lieu, nous sommes inquiets d'une évolution et voulons alerter sur sa signification. Le rapport de notre collègue M. Cambadelis confirme que c'est bien au titre de l'harmonisation européenne qu'est ramené de bac 5 à bac 4 le niveau de formation des ingénieurs débouchant sur le titre d'ingénieur-maître décerné par un jury spécifique désigné par les chefs d'établissement des IUP. Cela remet en cause le caractère national de ce diplôme, du fait de l'instauration d'une concurrence renforcée entre établissements.

Monsieur le ministre d'Etat, pour répondre à la demande des jeunes et aux besoins de formation, il faut renforcer le service public d'éducation et lui affecter les moyens nécessaires à la démocratisation de l'accès et à la réussite des jeunes dans la voie de formation choisie.

Répondre à ces enjeux impose une autre politique et de tout autres moyens, qui pourraient être dégagés rapidement en supprimant les cadeaux à la grande finance, en taxant lourdement les spéculateurs et en arrêtant les gaspillages dans les armements nucléaires, par exemple.

Vos crédits ne permettent pas de s'engager dans cette voie. Pour autant, les députés communistes ne sont pas des adeptes du tout ou rien. Mais, en l'absence de réponses concrètes à nos demandes explicitement formulées, vos crédits n'apporteraient pas l'once d'une amélioration à la mauvaise situation actuelle. Nous les rejetterons donc en votant contre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Monsieur le président, mesdames, messieurs, en examinant le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1993, on ne peut s'empêcher de se demander si le verre est à moitié plein ou à moitié vide. Je considérerai d'emblée qu'en l'occurrence le verre serait plutôt à moitié plein puisque les crédits passent de 36,1 à 39,5 milliards de francs et qu'ils augmentent de 9,5 p. 100. C'est très appréciable, surtout par les temps qui courent, et on doit même le saluer, ce que je fais bien volontiers.

Au-delà des chiffres eux-mêmes, sur lesquels je reviendrai, on note dans le projet de budget et dans les mesures prises ou annoncées par le ministre d'Etat un certain nombre d'éléments positifs que je veux relever comme, par exemple, la relance de la concertation sur les filières universitaires, notamment des premiers cycles, avec la nette volonté de respecter les volumes horaires des DEUG, volonté qui devait être exprimée.

Il convient de relever aussi l'augmentation assez spectaculaire des crédits de bourses de 617 millions, soit une progression de 14,9 p. 100, et l'augmentation appréciable de la dotation des œuvres universitaires - plus de 55 millions de francs. Je retiendrai également, avec une satisfaction prudente, la prévision de création de 4 300 emplois supplémentaires, dont près de 3 200 emplois d'enseignant.

Enfin, les moyens de fonctionnement des universités augmentent de 456 millions de francs.

J'aurai mauvaise grâce à critiquer ces progressions.

Cela dit, on peut faire de nombreuses remarques sur les chiffres que vous nous proposez, monsieur le ministre d'Etat. On peut rappeler que l'argent n'est pas toujours, même s'il est vital, le plus important et que ce qui importe, c'est l'usage qu'on en fait.

S'agissant des chiffres d'abord, je ferai une observation qui relativisera tous les enthousiasmes : même si elle augmente, et c'est indéniable, la part que notre pays consacre, dans son budget, à l'enseignement supérieur demeure l'une des plus faibles des pays de l'OCDE. Nous avons donc encore du chemin à faire en ce domaine !

Ensuite, l'augmentation des crédits de 9,5 p. 100 doit d'abord, ainsi que l'a fait valoir mon excellent collègue Yves Fréville dans son rapport spécial, être mise en rapport avec la croissance du nombre des étudiants prévue pour l'année universitaire en cours, chiffrée à 8,5 p. 100, soit 107 000 étudiants supplémentaires. De ce fait et en dépit de vos efforts, la subvention moyenne par étudiant stagne à moins de 20 000 francs par an.

Enfin, et ne vous en déplaise, monsieur Cambadelis, s'il faut reconnaître l'importance de l'effort consenti par l'Etat dans le plan « Université 2000 », il faut rappeler qu'il s'agit d'un transfert de charges caractérisé, puisque l'Etat, par un chantage à présent bien connu, extorque la moitié ou presque des 5,2 milliards inscrits au budget en autorisations de programme - comme d'ailleurs la moitié des 16,2 milliards de francs de son programme quinquennal - aux collectivités locales ou territoriales - aux conseils régionaux, aux conseils généraux et aux grandes villes - alors même qu'il s'agit d'un domaine qui est uniquement de sa compétence.

M. Germain Gengenwin. C'est vrai !

M. Jean-Jacques Weber. Dernier point de doute : les 3 175 emplois d'enseignant, dont vous annoncez la création budgétaire. Il reste à espérer que les recrutements effectifs parviendront à combler tous les postes ouverts. Sinon, ne faudra-t-il pas aller recruter des maîtres auxiliaires à Beyrouth, à Alger, à Tel Aviv ou à Berlin-Est, comme on le fait pour les collèges et les lycées ?

La question centrale qui se pose est de savoir si l'on peut assurer aujourd'hui le recrutement, en nombre et en qualité, des professeurs de demain. A cet égard, monsieur le ministre d'Etat, les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes.

Ce sont les chercheurs et les professeurs qui font l'université et qui lui donnent sa valeur. Il faut lier de façon forte, comme vous le demandait l'an dernier, de cette tribune, mon collègue René Couanau, l'enseignement et la recherche. Or, souvent, au recrutement d'enseignants-chercheurs longs à former, on préfère celui de professeurs agrégé. On a accentué ainsi une certaine « secondarisation » des premiers cycles, en même temps qu'on appauvrit le secondaire.

Cette secondarisation de l'enseignement supérieur est véritablement un danger car l'aspiration vers le supérieur des meilleurs professeurs agrégés a pour effet de provoquer un nouveau nivellement vers le bas de l'enseignement dans le secondaire, et donc de la qualité des élèves arrivant dans le supérieur.

Ces professeurs ne sont pas des enseignants-chercheurs, et l'on voit mal s'établir la cohabitation de ceux qui le sont et de ceux qui ne le sont pas dans le même établissement, même s'il faut bien distinguer entre les littéraires et les scientifiques.

Afin de remédier au manque de personnel, la création de postes d'« apprenti enseignant » serait au fond une assez bonne idée si elle n'était pas trop systématiquement détournée de son objet. Mais on en fait un complément de bourse de thèse et de nombreux moniteurs, dès le lendemain de la soutenance, filent vers l'industrie, plus rémunératrice !

On a également créé, pour pallier le manque d'enseignants-chercheurs, les contrats pédagogiques. Mais aujourd'hui plus personne ne veut signer de tels contrats car le maître de conférences qui joue le jeu se retrouve bloqué puisque sa progression reste quasi exclusivement assujettie aux résultats de sa recherche – c'est le serpent qui se mord la queue !

La recherche est absolument indispensable à l'enseignement supérieur. Or les crédits pour la recherche universitaire stagnent dans votre budget. L'accroissement de 5,1 p. 100 des moyens de fonctionnement des laboratoires correspond en fait à une réduction de la dotation par chercheur, alors que les crédits d'équipement de la recherche universitaire diminuent, quant à eux, de 13,6 p. 100 en crédits de paiement et de 2,5 p. 100 en autorisations de programme.

Bref, on a pensé à beaucoup de choses. Mais a-t-on pensé à rendre la profession plus attrayante pour les jeunes qui s'y lanceraient, par exemple en inscrivant dans les faits, et donc dans le budget – où, hélas ! elles ne figurent pas –, les fameuses propositions de revalorisation faites par M. Jospin ?

Un maître de conférences docteur-ingénieur débute actuellement à moins de 9 000 francs par mois, sans treizième mois, alors qu'un simple technicien supérieur, d'un niveau bac + 2, commence à 10 000 francs avec un treizième mois et une prime de Noël. Et je ne parle pas des salaires qu'on peut avoir en Suisse ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Cela dit, monsieur le ministre d'Etat, vous conviendrez aussi qu'assurer le développement de l'enseignement supérieur ne peut se résumer à investir dans le béton et les professeurs, si important et vital que cela soit, bien entendu. Cela suppose, par exemple, que soient repensés l'organisation de l'université elle-même et le contenu des enseignements et des diplômes, qui n'ont pas évolué depuis 1970. Mais la faillite du système éducatif élémentaire – trois enfants sur dix ne savent ni vraiment lire ni vraiment calculer et n'ont pas les connaissances de base nécessaires quand ils arrivent en sixième, ainsi que le confirme le rapport de vos inspecteurs généraux, cité ce matin par mon collègue René Couanau – et l'arrivée massive de bacheliers au savoir parfois plus qu'incertain ont conduit à une réalité contradictoire : de très nombreux étudiants n'arrivent plus à suivre les enseignements du premier cycle, et les meilleurs d'entre eux préfèrent les grandes écoles !

La confusion entre les objectifs de formation et les fruits d'une pseudo-éducation de masse réduit presque le baccalauréat d'aujourd'hui à valoir moins que le CEP d'il y a trente ans, sur le marché du travail tout au moins. Elle ne pouvait engendrer que déceptions et échecs, et les enseignants eux-mêmes n'y sont d'ailleurs pour rien.

La création d'IUP – instituts universitaires professionnalisés – au sein des universités se voudrait une réponse aux échecs en premier cycle. C'est en fait la démonstration par l'absurde du caractère irresponsable du slogan socialiste « 80 p. 100 de bacheliers », et dont les jeunes paient dès aujourd'hui chèrement, trop chèrement, la facture.

Vos IUP, pour méritoire et rédemptrice qu'en apparaisse l'idée pour ces jeunes, présentent néanmoins de très graves dangers. Il ne faut pas persister dans cette voie.

Ne répondez pas à la démagogie de vos prédécesseurs par une nouvelle démagogie ! Vous n'avez pas le droit moral de le faire, ni pour les jeunes concernés ni pour l'enseignement supérieur.

Ces jeunes, il faut se rendre à l'évidence, ne seront jamais de vrais ingénieurs. Par contre, vous allez en faire de vrais désespérés. Même si vous arrivez à faire plier la commission du titre, se posera le problème de la reconnaissance effective par le seul vrai juge en la matière, le monde du travail et de l'entreprise. Beaucoup de jeunes seront « incasables » dans le monde économique d'aujourd'hui. Ne les engagez donc pas aussi légèrement dans cette impasse !

Quant à l'enseignement supérieur, la création des IUP montre que vous cherchez toujours à masquer la déroute scolaire française dont les intellectuels de gauche sont les vrais responsables. On fait là dans l'assignat, dans le faux papier ! La preuve : le titre d'ingénieur-maître, et encore plus celui d'ingénieur-docteur délivré à bac + 6, ajoutent délibérément à la confusion du système.

Un IUP, est-ce une « petite grande école » ? Si oui, que deviennent les IUT, d'un côté, et les vrais grandes écoles, de l'autre ? Des IUP peut-être ? Quel gâchis si cela était conforme à votre projet !

Nous disposons en France d'un système de grandes écoles qui fonctionnent, même si le système peut paraître à certains quelque peu élitiste et que beaucoup d'autres pays, même l'Allemagne, nous envient. Alors, ne le détruisons pas ! Si les IUP étaient pour vous une façon de mimer les Technische Fachhoschschulen allemandes, il resterait du chemin à faire, je vous le dis !

Ai-je soutenu pour autant que tout était mauvais en ce domaine ? Certainement pas ! Ici et là, quand les professionnels jouent le jeu, l'IUP peut avoir une certaine utilité. Mais faisons très attention !

Bien d'autres problèmes, monsieur le ministre d'Etat, devraient être abordés, mais le temps trop court qui m'est accordé ne le permettra pas.

J'aurais voulu évoquer l'Europe, en particulier le problème fondamental, qui appelle une solution d'urgence, de l'équivalence des cursus et des diplômes,...

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Jean-Jacques Weber. ... et parler aussi de la nécessité de rendre les bourses doctorales plus homogènes – on préfère aujourd'hui, en France, embaucher deux boursiers grecs plutôt qu'un français – sans même vouloir aborder l'harmonisation future des années académiques qui relèvera, je l'espère, d'un autre débat.

Je n'ai toujours pas parlé des étudiantes et des étudiants qui sont pourtant, les uns et les autres, au centre de mes réflexions. Je voudrais évoquer plus précisément quelques-uns des aspects de leur vie de tous les jours : leur protection sociale, leurs ressources, leur logement, leur santé.

Malgré des avancées incontestables, la situation du logement étudiant reste critique. Mon département, le Haut-Rhin, a largement innové dans ce domaine et avec succès. Vous me direz que le projet de loi de finances comporte un article 86 portant sur l'allocation de logement social. Soit !

Le régime de protection sociale des étudiants et le problème de leurs ressources, me font penser que l'on considère cette jeunesse non comme la future élite de notre nation, mais comme une véritable sous-caste. Il faut les affilier dès leur inscription à taux plein à la sécurité sociale et ne pas se satisfaire du système actuel qui en réalité les exploite. J'ai ma propre idée de l'utilisation qu'il faut faire – si on les retrouve un jour ! – des 60 millions de francs que la circulaire Jospin du mois de juin 1991 a extorqué aux étudiants par une majoration indue des droits d'inscription.

Où en est l'Observatoire de la vie étudiante, où en est le fameux « dossier social unique » ? Et je ne parlerai pas de l'échec complet et ridicule du système de prêts bancaires aux étudiants !

Quant aux maisons de l'étudiant, j'en connais une seule, et elle est en voie d'achèvement. C'est celle de Mulhouse. Son coût est de 24 millions de francs et elle a été entièrement payée par le conseil général du Haut-Rhin à l'université de Haute-Alsace. Vous nous payez tout de même 3 millions de francs de meubles !

Autre problème : le service national. J'en ai entretenu hier soir M. Joxe. Je n'y reviendrai donc pas.

M. le président. Monsieur Weber, il vous faut conclure.

M. Jean-Jacques Weber. Je vais le faire, monsieur le président.

M. le président. Le temps dont vous disposez résulte d'un accord conclu en conférence des présidents par l'ensemble des groupes.

M. Germain Gengenwin. Très juste ! Mais notre collègue ne l'a pas encore dépassé !

M. Jean-Jacques Weber. Vous avez raison, monsieur le président, mais je pourrais vous faire observer que le fait que nous siégions ce soir encore me fera demain arriver en retard à Mulhouse.

M. Jean-Pierre Luppi. Vous n'êtes pas le seul à avoir ce genre de problème !

M. Jean-Jacques Weber. J'en arrive, rassurez-vous, à ma fin. Ce sera pour vous livrer le fond de ma pensée sur l'Université. Cette pensée est forte d'une expérience déjà longue d'élu local, qui a compris, comme les autres, l'intérêt que peuvent tirer les régions, les jeunes et le monde économique local du développement de l'enseignement supérieur.

Les élus ne veulent toutefois pas être seulement des « cochons de payants »...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Quelle horreur !

M. Jean-Jacques Weber. ... ni participer au plus grand désordre d'un système déjà trop compliqué.

Si tout le monde doit à l'avenir s'occuper de tout, le résultat, prévisible, ne fait aucun doute : d'abord se créera une hiérarchisation insidieuse entre les grandes universités des villes et les petites universités des champs ; ensuite apparaîtront une augmentation générale des coûts et des charges, donc des impôts, et une concurrence stérile et improductive. Le phénomène est d'ailleurs engagé.

Mon discours pourrait s'arrêter sur deux simples mots : « décentralisation universitaire ». C'est simple : il faut donner leur autonomie aux universités, leur laisser une plus grande liberté statutaire et arrêter de légiférer en rond, de décréter sans fin, de « circulariser » à l'infini !

Il y a aujourd'hui dix fois plus d'étudiants dans l'enseignement supérieur qu'à la fin des années cinquante, et ce nombre va encore augmenter d'ici à l'an 2000.

Dans les universités, c'est notre jeunesse qui se construit et c'est notre avenir qui se joue.

Les universités sont devenues des enjeux capitaux du développement de notre nation, mais aussi des enjeux pour nos régions, nos départements et nos villes. Ces enjeux dépassent de très loin les possibilités d'un budget tel que le vôtre.

La clé du problème consiste à éviter de penser que c'est de votre ministère seul que tout doit venir et qu'il n'y aurait de vérité qu'à Paris. L'erreur serait de ne raisonner, comme on l'a fait jusqu'à présent, qu'en termes de pouvoirs.

Il faut, en ce domaine comme en tant d'autres, établir rapidement les conditions de l'autonomie des établissements et faire confiance au dynamisme et à la sagesse du monde enseignant, ce que vous ne faites assurément pas assez ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Merci pour le compliment !

M. le président. Monsieur Weber, même si ma fonction n'est pas très agréable à assumer, je dois vous faire observer que vous avez dépassé votre temps de parole de 50 p. 100. Cela fait beaucoup !

M. Germain Gengenwin. Il l'a dépassé de deux minutes !

M. Jean-Pierre Luppi. Non, M. Weber a parlé pendant quinze minutes !

M. le président. Oui, M. Weber a parlé pendant quinze minutes très exactement, au lieu de dix !

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Francis Saint-Ellier qui, quant à lui, dispose de quinze minutes.

M. Francis Saint-Ellier. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, quand on cherchera plus tard une illustration pour expliquer l'expression « tonneau des Danaïdes », nul doute que l'on pensera immédiatement au budget de l'enseignement supérieur qui nous est présenté.

Les apparences de ce budget sont, certes, avantageuses, mais elles cachent mal sa réalité.

L'université devient une machine à rendement négatif. On ne perçoit aucune ligne directrice permettant son adaptation.

En effet, monsieur le ministre d'Etat, vous ne maîtrisez pas la double mutation qui transforme radicalement l'enseignement supérieur : la première est quantitative et spectaculaire, mais vous ne faites que la suivre : la seconde est qualitative et plus profonde, mais vous l'ignorez clairement.

L'enseignement supérieur en général et l'université en particulier connaissent un changement quantitatif dont l'ampleur est connue de nous tous.

Face à un tel bouleversement – je rappelle que l'enseignement supérieur regroupait à peine plus d'un million d'étudiants il y a dix ans, contre quasiment 2 millions cette année –, ce budget, comme les précédents, révèle la totale passivité du Gouvernement.

Les chiffres étaient connus. Ceux à venir le sont également. Pourtant, vous vous contentez de faire progresser les masses budgétaires au rythme de la progression du nombre des étudiants.

Vous êtes dans une logique de coûts croissants : ce qui devrait être une chance pour la France devient, pour vous, une contrainte budgétaire. Une fatalité pour éviter une explosion. Le rapporteur spécial n'a-t-il pas dit que vous aviez évité la catastrophe ?

Ainsi, la progression des crédits de fonctionnement ramenée à celle des effectifs des étudiants et à l'inflation est-elle bien plus mesurée qu'elle n'apparaît au premier abord. Vous suivez pour voir, mais vous ne relancez pas la mise.

Il en est exactement de même pour ce qui concerne les enseignants. Les chiffres annoncés de 3 178 emplois d'enseignant et de 500 « équivalents-emplois » doivent aussi être rapportés aux 107 000 étudiants supplémentaires accueillis lors de cette rentrée.

Je voudrais également aborder, paradoxalement, l'insuffisance des aides accordées à l'enseignement supérieur privé. Lui aussi connaît une croissance importante et les retards financiers s'accumulent. Je le déplore d'autant plus vivement que je n'y vois d'autre explication que purement idéologique.

Mais si les étudiants sont plus nombreux, ils sont également différents : ils attendent de l'université non plus une occupation ou un titre prestigieux, mais un apport professionnel et humain, concret et utile.

L'emploi est la motivation des étudiants, mais vous n'y répondez pas, ou très peu.

Le succès dans la recherche d'un emploi suppose l'obtention d'un diplôme qualifiant et qui sanctionne une capacité professionnelle, à tout le moins des connaissances opérationnelles. Les IUP et les DESS vont dans cette voie, mais cela reste bien insuffisant.

La politique que vous conduisez depuis cinq ans et qu'illustre ce budget ne va pas suffisamment dans ce sens et ignore presque complètement cette mutation qualitative.

Les étudiants attendent un diplôme. Que 53 p. 100 seulement des étudiants inscrits en première année aient une chance d'obtenir le DEUG, fût-ce en trois ou quatre ans, n'est plus admissible. Précisons qu'ils ne sont que 25 p. 100 à accéder au second cycle en deux ans. Cela démontre bien, s'il en est encore besoin, l'inadaptation des premiers cycles.

Ce n'est pas en autorisant ceux qui n'ont pas le DEUG à poursuivre leurs études en licence, et en maîtrise à ceux qui n'ont pas la licence, que l'on va résoudre le problème !

Permettez-moi de faire un aparté sur la faillite du système d'orientation.

Une grande partie de l'échec est directement due à une grave erreur d'orientation. Notre rapporteur pour avis, M. Cambadelis, a évoqué ceux qui s'inscrivent dans une filière « sans vraiment connaître les réalités professionnelles correspondantes et sans être sûrs de leur projet professionnel ».

La récente analyse de l'OCDE sur notre système de formation est encore plus grave : « l'orientation se fait parfois en fonction des possibilités d'accueil du système éducatif, plutôt qu'au vu des aptitudes ou des goûts de l'élève. »

Les étudiants exigent un diplôme apportant une authentique valeur ajoutée. C'est ce qui explique la croissance régulière – le rythme s'accélère – des deuxièmes cycles et le grand succès des troisièmes cycles, notamment des DESS.

A la rentrée dernière, l'augmentation des deuxièmes cycles a été de 12,2 p. 100, alors que celle du premier cycle n'a été que de 1,7 p. 100. Il y a là un défi à la fois qualitatif et quantitatif que vous ne relevez pas !

Enfin, les étudiants veulent pouvoir utiliser leur temps d'études et le diplôme qu'ils ont acquis pour obtenir un emploi.

Si les entreprises ne comptent pas sur l'Université pour leur fournir une compétence technique immédiatement rentable, elles ne sont cependant pas attirées par le savoir trop généraliste que vous préconisez.

Vous retardez sans cesse le moment de la spécialisation « professionnalisante ». C'est bien le sens de la réforme « Jospin-Lang ». Par là même, vous encouragez la prolongation des cursus, pour laquelle vous n'êtes pas prêt, et vous hypothéquez la capacité des jeunes à trouver un emploi.

Je veux aussi évoquer les conséquences de la construction européenne. Voilà plusieurs années que, au nom du groupe UDF, je déplore l'absence d'initiatives du Gouvernement. Je partage l'inquiétude de notre rapporteur pour avis, M. Cambadelis, et de la commission des affaires sociales.

L'article 126 du traité de Maastricht prévoit une coopération plus étroite en matière d'enseignement. Il ne faut pas gâcher cette chance en ne nous préparant pas à temps.

Des programmes existent et je n'ignore pas le rôle du programme Erasmus, notamment, mais il faut passer à la vitesse supérieure en proposant au plus grand nombre des échanges bénéfiques en résistant à la concurrence, voire en prenant l'avantage.

La recherche universitaire devrait être une priorité afin d'être toujours placée au meilleur niveau dans les choix du futur. De ce point de vue, comment ne pas déplorer très vivement la régression en francs constants de ses crédits, alors que, dans le même temps, le nombre d'enseignants augmente de 4,8 p. 100 ?

Ce budget ne prépare pas l'Université aux défis du présent, encore moins à ceux de l'avenir. Il ne répond pas aux besoins fondamentaux des étudiants.

A plus court terme, il n'améliore pas non plus leur situation sociale. Leurs organisations représentatives s'en sont toutes inquiétées.

Sans faire ici de la démagogie facile, j'observe que le Gouvernement affiche une priorité sociale, mais que les étudiants doivent recourir de plus en plus à leurs parents, comme en témoigne la très récente enquête de l'Observatoire de la vie étudiante. Le logement demeure pour eux un souci majeur, et je sais que les procédures d'aides fonctionnent de manière peu satisfaisante. De même, le système de prêts aux étudiants se révèle un échec complet. C'est dire qu'en matière sociale, le Gouvernement traite ses propres engagements avec légèreté.

A la plupart de ces insuffisances, je vois une raison fondamentale sur laquelle j'entends insister maintenant.

L'essentiel des maux de l'enseignement supérieur découle de son hypercentralisation. Le groupe UDF a la conviction qu'une approche, qu'un gestion plus décentralisées des problèmes rendraient plus aisée leur solution.

Avant même de développer mon propos, je veux écarter les objections qui sont émises *a priori* contre ce type de propositions.

Notre idée n'est pas de créer vingt-deux systèmes universitaires, inégaux et cloisonnés, mais d'assouplir les procédures, de faciliter les initiatives et d'encourager les innovations.

Dans le respect des prérogatives de l'Etat pour l'établissement des programmes nationaux de recrutement des personnels, dans le respect du principe de l'égalité interrégionale, je crois que d'importants secteurs doivent, et peuvent, être confiés aux régions ou aux établissements eux-mêmes. Le schéma d'équipement, la création et l'implantation des établissements doivent être conçus dans le cadre de plans Etat-régions.

Les régions et les établissements doivent aussi pouvoir innover par voie contractuelle en matière de formation et, surtout, d'orientation. C'est d'ailleurs ce que vous venez d'admettre dans votre lettre du 19 octobre adressée au directeur des enseignements supérieurs, lorsque vous faites part de votre intention de prendre des arrêtés « conservant les horaires actuels et laissant une large part de responsabilités et d'initiatives aux universités ».

Enfin, les établissements doivent jouir d'une autonomie plus large pour gérer leurs personnels et leurs formations.

L'ensemble de ces propositions, réalisées de manière pragmatique, c'est-à-dire concertée, seront comme un appel d'air frais. Les goulets d'étranglement trop souvent stigmatisés seront ainsi évités. Les décideurs seront rapprochés du terrain, des besoins et de leur évolution.

L'enseignement supérieur ne peut se réformer que de façon souple, en garantissant les intérêts et les droits des étudiants et des enseignants.

Je reconnais volontiers que le succès de cette réforme repose sur le refus des tabous et des caricatures faciles. Mais je veux croire que la situation de l'enseignement supérieur permettra de mobiliser au-delà des clivages du passé.

D'autant que les quelques tentatives lancées dans ce sens sont plutôt couronnées de succès. C'est le cas du plan « Université 2000 », dans lequel – je le rappelle – les collectivités territoriales vont s'engager pour plus de 50 p. 100. C'est aussi le cas, très révélateur, de la décentralisation de sections de techniciens supérieurs. Celles-ci ont connu une croissance spectaculaire de plus de 90 p. 100 depuis 1985, alors que les IUT progressaient bien moins. Les étudiants ne s'y trompent pas, et ils savent reconnaître les formations modernisées et performantes.

Monsieur le ministre d'Etat, l'enseignement supérieur n'a jamais été aussi fragile. Pourtant les étudiants sont de plus en plus nombreux à s'inscrire, car ils fondent sur sa qualité et son efficacité les espérances les plus fortes.

Il est clair qu'il n'est donc pas permis d'échouer, qu'il n'est plus possible de s'occuper de deux millions et plus d'étudiants exactement comme lorsque leur nombre n'était que de quelques centaines de milliers ; il n'est pas acceptable de proposer les mêmes formations avec trois millions de chômeurs qu'en période de plein emploi. C'est pourtant ce que vous faites.

Sans prendre de pari insensé, la décentralisation en faveur des régions, d'une part, et la coopération européenne, d'autre part, devraient permettre de relever ces défis. Les deux sont d'ailleurs intimement liés.

C'est parce que le budget que vous nous présentez ne prend pas en compte les nécessités du présent et qu'il ne prépare pas l'avenir que le groupe UDF votera contre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre d'Etat, vous nous présentez pour l'enseignement supérieur un projet de budget qui est en nette augmentation – 39,46 milliards de francs, soit une progression de 9,5 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1992. Ainsi la France paraît combler un peu le retard qu'elle avait accumulé sur d'autres pays industrialisés qui consacrent une part plus importante de leur produit intérieur brut à l'enseignement supérieur. En 1985, la France y affectait 0,44 p. 100 de son PIB, l'Allemagne, 0,6 p. 100 et la Grande-Bretagne, plus de 1 p. 100, pour un nombre d'étudiants qui était cependant proportionnellement plus restreint.

Mais cet accroissement des crédits se trouve, pour une large part, absorbé par la multiplication du nombre de nos étudiants : de 1 100 000 en 1980, ils sont passés à 1 700 000 en 1991-1992 et leur nombre devrait augmenter lors de la présente rentrée universitaire d'environ 8,5 p. 100. Au regard de cet accroissement des effectifs et d'une inflation de l'ordre de 2,5 p. 100 à 3 p. 100, il est aisé de constater que, par étudiant, les moyens mis à la disposition des établissements ne progressent pratiquement pas. Au début de la Ve République, on comptait 30 000 francs par an et par étudiant, en 1985, c'était 20 000 francs et actuellement, 23 000 francs.

Dans ces conditions, on ne saurait dire, que ce budget va faire passer nos universités de l'ombre à la lumière !

Ses orientations principales, et notamment le plan Université 2000, ont été tracées par votre prédécesseur.

M. Lang n'a-t-il remplacé M. Jospin que pour abandonner le plafonnement des heures d'enseignement dans les premiers cycles et le certificat d'études universitaires générales, pour achever la rénovation de la grande galerie du Muséum, ou encore pour restaurer le rocher du parc zoologique de Vincennes ?... Mises bout à bout, ces mesures ne font pas une véritable politique pour l'Université française !

M. Jean-Christophe Cambadelis, *rapporteur pour avis.* Il y a toutes les autres.

Mme Nicole Catala. Que trouveront dans ce budget étudiants et professeurs ?

Les étudiants découvriront une augmentation indiscutable des bourses et des secours. Encore faut-il noter que le pourcentage d'étudiants boursiers, actuellement de 17 p. 100, n'atteindra pas, tant s'en faut, en 1993 les 25 p. 100 annoncés de façon excessivement optimiste dans le plan social pour les étudiants.

Le système des prêts, lancé il y a deux ans, et qui fonctionne bien dans certains pays étrangers, est un fiasco : quelques dizaines de prêts seulement auraient été consentis par les banques, au lieu des 36 000 qui avaient été annoncés. La différence est sensible !

Concernant les IUFM, il faut relever la suppression de 1 000 allocations pour les élèves de l'année préparatoire qui se destinent au premier degré. De ce fait, les jeunes gens aux moyens modestes perdront une chance de se préparer au beau métier d'instituteur – ou, si l'on préfère, de professeur d'école. Autre déception !

Etudiants et professeurs se réjouiront en revanche, sans doute, de l'augmentation des crédits destinés aux bibliothèques et de la progression des crédits de fonctionnement. Mais, pour une part non négligeable, ces crédits vont servir à rémunérer des heures complémentaires, confiées à des vacataires que les établissements ont la possibilité de recruter, de manière tout à fait décentralisée. Ce volume d'heures va revêtir une ampleur véritablement préoccupante : cette année, entre trois millions et demi et quatre millions d'heures complémentaires seront ainsi assurées par des vacataires non universitaires, soit l'équivalent du potentiel d'encadrement de 10 000 enseignants du second degré qui travailleraient à temps plein dans les universités, comme le relève le rapport de M. Fréville ! On reconnaîtra que c'est une évolution préoccupante.

Indépendamment de cette extention du recours aux vacations, l'examen des dispositions de ce budget qui concernent les professeurs ne manquera pas de leur apporter bien d'autres déceptions.

N'est prévue aucune création pour la hors-classe des maîtres de conférences, aucune transformation d'emploi de maître de conférences en emploi de professeur ; aucune transformation d'emploi de professeur de seconde classe en emploi de professeur de première classe, et aucune transformation d'emploi de professeur de première classe en emploi de professeur de classe exceptionnelle. Du point de vue des carrières des personnels enseignants, c'est le *statu quo !*

Mais les professeurs trouveront une autre raison d'être déçus : les crédits alloués à la recherche vont stagner. Hors créations d'emplois, ils ne vont progresser que de 0,5 p. 100 en francs courants, ce qui, compte tenu de l'augmentation du nombre des enseignants-chercheurs – je reprends cette expression, bien qu'elle soit peu élégante –,...

M. Yves Fréville, *rapporteur spécial.* Disons : universitaire !

Mme Nicole Catala. ... correspond en fait à une diminution *per capita* de 6,6 p. 100 des crédits de la recherche en francs constants.

Bien sûr cette stagnation - presque une régression, cette année - n'est pas nouvelle. Voilà des années que le ministère a fait de la recherche la branche pauvre de l'Université. Et pourtant, sans crédits de recherche, les savants dont vous citiez hier les noms, monsieur le ministre d'Etat, physiciens, économistes ou médecins, n'auraient jamais obtenu les distinctions internationales qui ont couronné leurs mérites. Il est vrais que nos deux derniers prix Nobel de physique enseignent non pas dans une université, mais à l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle de Paris, ce qui explique peut-être qu'ils aient pu disposer des moyens nécessaires à leurs travaux.

En fait, si vous rognez, à votre tour, sur les crédits de la recherche universitaire, c'est que vous acceptez que s'estompe, que dis-je ? que s'efface la marque distinctive de l'Université : le lien indissociable entre l'enseignement et la recherche.

Alors que le ministre de l'éducation nationale, chargé des universités, devrait être le garant de cette spécificité, qui a, jusqu'à ces dernières années, permis à nos universités de maintenir haut le renom de la science française, il accepte aujourd'hui la « secondarisation » des premiers cycles, la baisse du niveau des recrutements et l'appauvrissement de la recherche.

La secondarisation des premiers cycles s'accentue depuis plusieurs années, avec des mesures telles que la multiplication des antennes délocalisées, dont beaucoup ne seront jamais de véritables universités.

M. Yves Fréville, *rapporteur spécial.* Exactement !

Mme Nicole Catala. Elle s'accentue avec l'augmentation constante, au fil des budgets, du nombre de postes destinés à l'enseignement supérieur mais occupés par des personnels du second degré – 850, cette année, ce qui représente le tiers des reçus au concours d'agrégation externe.

De telles dispositions privent l'enseignement secondaire d'éléments de qualité et introduisent dans l'enseignement supérieur un élément hétérogène puisque ces personnels n'ont pas *a priori* vocation à la recherche. On pourrait en dire autant sans nul doute des mille professeurs associés à temps partiel dont le recrutement est également prévu.

Parallèlement à ces dispositions qui risquent de dénaturer peu à peu les enseignements universitaires, les mesures prises pour le recrutement des professeurs ne laissent pas d'être elles aussi préoccupantes. Je note que 89 p. 100 des postes créés cette année sont au bas de la pyramide des emplois. Il y a sans doute une certaine logique à cela. En même temps, nous avons toutes les raisons d'être inquiets devant deux autres dispositions, d'une part, l'inversion des rôles entre le Comité national des universités et les commissions locales de recrutement, laquelle risque de pousser les établissements à se replier sur eux-mêmes au lieu de les contraindre à accepter des personnes recrutées à l'extérieur et, d'autre part, les décrets tout à fait critiquables qui permettent le recrutement de personnes ayant simplement derrière elles un certain nombre d'années d'activité professionnelle, et non leur thèse, ce qui est véritablement inacceptable pour assurer des activités d'enseignement supérieur.

M. Yves Fréville, *rapporteur spécial.* C'est exact !

Mme Nicole Catala. De toutes ces mesures, se dégage l'impression que ce qui compte, pour les responsables de l'Université, c'est simplement l'accueil des étudiants.

Accueillir des bacheliers sans cesse plus nombreux, sans redéfinir clairement la structure, l'organisation, le fonctionnement des universités et leur mission, telle est la politique actuelle. C'est une politique ambiguë, et cette ambiguïté éclate à tous égards.

Elle éclate dans les rapports entre l'Etat et les régions, ou plutôt entre l'Etat et les collectivités locales, puisqu'il apparaît que, désormais, les départements contribuent plus que les régions au financement des installations universitaires. Qui décide aujourd'hui et qui décidera demain, de l'Etat ou des collectivités locales, en ce qui concerne le développement universitaire ?

Ambiguë, votre politique – ou plutôt votre absence de politique ! – l'est aussi en ce qui concerne l'articulation entre la sortie de l'enseignement secondaire et l'accès à des études supérieures. Nous nous plaignons sans cesse que les bacheliers de l'enseignement technologique soient de plus en plus évincés des filières de l'enseignement supérieur qui leur sont destinées par des bacheliers de l'enseignement général qui sont également admis.

Quand mettra-t-on un terme à ce dysfonctionnement de l'enseignement supérieur ?

M. le président. Pouvez-vous présenter votre conclusion, madame Catala ?

Mme Nicole Catala. J'ai presque terminé, monsieur le président.

Ambiguïté, enfin, quant aux missions de l'Université. L'implantation, à l'intérieur des universités, des instituts universitaires professionnalisés pose une véritable question. Bien sûr, les universités ont montré avec les diplômes d'études supérieures spécialisées qu'elles pouvaient parfaitement réussir à mettre en œuvre des formations à finalité professionnelle. Mais, cette fois, il s'agit d'implanter au cœur même de nos établissements des filières à finalité technique et professionnelle. Fallait-il créer ces formations au cœur de l'université ou plutôt à sa périphérie ? C'est une véritable question.

L'évolution du chômage des jeunes vous taraude, sans nul doute, comme nous tous. Aujourd'hui, malheureusement, ce ce sont plus seulement les jeunes sans qualification qui demeurent sans emploi, ce sont aussi de plus en plus les jeunes diplômés. Cela devrait, comme on dit quelquefois, vous interpeller.

En 1988, on dénombrait 3 800 jeunes demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans aux niveaux I et II, c'est-à-dire bac + 4 ou bac + 5 ; ils sont aujourd'hui plus de 6 700. En 1988 également, on comptait 20 000 jeunes chômeurs de moins de vingt-cinq ans ayant atteint le niveau III, c'est-à-dire bac + 2 ; ils sont aujourd'hui plus de 32 000. C'est presque un doublement des jeunes demandeurs d'emploi ayant des diplômes de l'enseignement supérieur qui s'est produit en quelques années.

Il est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, que ces chiffres ne reflètent pas seulement votre échec, mais aussi celui de l'ensemble des gouvernements qui se sont succédé depuis quatre ans. Ils expliquent cependant, vous le comprendrez, que mon groupe ne soit pas disposé à voter votre budget.

M. Jean-Jacques Weber. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Luppi, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Pierre Luppi. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au sein du projet de loi de finances pour 1993, le budget de l'enseignement supérieur connaît la plus forte croissance, avec une progression de 9,5 p. 100 contre 7,2 p. 100 pour l'ensemble du système éducatif. Cette priorité budgétaire concrétise l'objectif du Gouvernement : la démocratisation du système éducatif et l'égalisation des chances.

Nous approuvons, dans l'ensemble, ce projet de budget d'excellence, ainsi que l'a qualifié M. Cambadelis, car nous constatons qu'en fonction de l'objectif de démocratisation que s'est fixé le Gouvernement, l'enseignement supérieur est doté de moyens qui lui permettent de faire face à l'accroissement important des effectifs étudiants et à l'amélioration des conditions d'accueil et de fonctionnement.

En effet, l'Université accueille près de 80 000 étudiants supplémentaires chaque année et nous nous en félicitons. Cette année, près de 2 millions d'étudiants se sont inscrits dans les divers établissements de l'enseignement supérieur.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, vous faire part de quelques réflexions sur neuf points.

Premièrement, le plan social étudiant, mis en place depuis 1991, est un dispositif qui devrait permettre de rendre effective la volonté d'ouverture de l'Université. En effet, on ne peut pas parler de démocratisation de l'enseignement supérieur sans développer un volet sur l'accompagnement social.

L'ensemble des crédits consacrés à l'action sociale passe ainsi de 5,47 milliards en 1992 à 6,19 milliards en 1993, soit une progression de 12 p. 100.

Un effort quantitatif et qualitatif important a été réalisé en matière d'hébergement, de restauration, de prévention médicale et d'allocation d'études.

En ce qui concerne l'attribution des bourses, la progression prévue, de 213 millions de francs, va permettre d'accroître les effectifs boursiers de 11 p. 100 et de revaloriser les montants des bourses de 3 p. 100, pour une population boursière estimée à 320 000 étudiants. Cette année, le montant des bourses est compris entre 6 390 francs et 17 244 francs par an. Rappelons toutefois que l'objectif fixé est d'atteindre 25 p. 100 d'étudiants boursiers contre 17 p. 100 actuellement. L'effort en ce domaine doit donc être poursuivi au cours des prochaines années.

L'ensemble des bourses allouées ne pouvant satisfaire à la progression des demandes, il a été expérimenté, durant l'année 1991-1992, un système de prêts alloués sur critères sociaux et universitaires. Le bilan que l'on peut en tirer aujourd'hui est assez négatif. Ce système s'est avéré peu adapté à la demande des étudiants, en raison de la complexité de la procédure et du niveau trop élevé des taux d'intérêt retenus par les banques. Il conviendrait donc de proposer un dispositif répondant mieux aux attentes des jeunes.

Au titre des mesures fiscales du projet de loi de finances pour 1993, notons une nouvelle disposition de réduction d'impôt en faveur des familles. Pour les parents ayant un ou plusieurs enfants à l'université, la déduction fiscale sur le total du montant des impôts a été fixée à 1 200 francs par étudiant.

Deuxièmement, en matière de logement, un effort considérable a été réalisé, permettant de rattraper une partie du retard accumulé. En 1992, 9 600 nouveaux logements ont été livrés et un chiffre analogue est prévu pour 1993, ce qui dépasse les prévisions qui étaient de 6 000 logements par an. Cette amélioration dans l'offre de logements universitaires constitue un point essentiel de la politique de démocratisation de l'enseignement supérieur, car les prix pratiqués dans le parc privé sont un obstacle pour les jeunes disposant de revenus modestes.

Troisièmement, cette préoccupation apparaît également dans les orientations du plan Université 2000, dans le cadre duquel l'augmentation des crédits de construction et d'équipement est très importante. Dans le projet de budget pour 1993, près de 3 milliards de francs en autorisations de programme sont inscrits au plan de développement des universités.

Ces moyens nouveaux permettront d'accroître les capacités d'accueil dans les restaurants universitaires ou encore les bibliothèques, pour lesquelles les autorisations de programme passent de 200 millions en 1992 à 355 millions pour 1993, soit une progression de près de 80 p. 100.

Une des innovations très importantes du schéma Université 2000 est le partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales. Conscientes de l'enjeu que représente aujourd'hui l'Université dans l'aménagement du territoire, elles ont accepté de participer au financement du développement universitaire et nous nous en félicitons.

Quatrièmement, face aux besoins quantitatifs, l'évolution de l'enseignement supérieur doit aussi être analysée en termes de qualité. A cet égard, un effort a été réalisé pour proposer des formations plus professionnalisées et mieux adaptées à la demande économique, ce qui est une nouveauté au niveau de l'enseignement supérieur, bien que les IUT aient déjà ouvert la voie en ce domaine.

C'est en ce sens qu'ont été institués, dans le cadre de la rénovation pédagogique de l'enseignement supérieur, les IUP, instituts universitaires professionnalisés. Créées en 1991, ces nouvelles filières devraient se généraliser à partir de 1993.

Ayant comme objectif le doublement du nombre d'ingénieurs d'ici à l'an 2000, les IUP accueillent des étudiants qui ont déjà suivi une année d'étude supérieure et proposent des formations de niveau bac + 4, adaptées aux besoins de l'industrie. Il est important de noter qu'à terme l'enseignement sera dispensé pour moitié par des professionnels du secteur d'activité économique concerné.

Certes, il est encore trop tôt pour établir un bilan complet sur les IUP, mais il faudra rester vigilant sur deux points importants: d'une part, veiller à ce que les filières proposéeées correspondent réellement aux demandes des entreprises; d'autre part, accompagner l'intervention d'une pédagogie adaptée des professionnels dans les enseignements.

Cinquièmement, parallèlement à la création de ces nouvelles formations, j'aimerais que M. le ministre d'Etat nous donne quelques éléments d'information concernant la rénovation pédagogique des enseignements annoncée par son prédécesseur, M. Lionel Jospin. M. Lang a réaffirmé la volonté du Gouvernement de poursuivre dans la même direction, et publié un arrêté en ce sens le 26 mai dernier.

Nous pensons comme lui que l'avenir du système éducatif passe non seulement par l'amélioration de l'accueil et de la qualité de vie des étudiants, mais également par une évolution des contenus pédagogiques proposés. Face à l'arrivée massive de nouveaux étudiants avec des profils très différents, l'enseignement doit s'adapter.

L'objectif qui a été retenu nous paraît essentiel : il s'agit de réduire les échecs grâce à l'amélioration de l'orientation des étudiants. Cette mesure est importante car, même si le taux de réussite en DEUG a augmenté depuis quelques années, il n'est pas encore au niveau des IUT, qui enregistrent un niveau de réussite plus élevé.

Quelles sont les principales avancées proposées par cette rénovation pédagogique ainsi que les prévisions concernant sa mise en application ?

Sixièmement, je souhaite aborder un point particulier concernant les délocalisations des premiers cycles.

Les délocalisations en direction des petites villes sont une bonne chose car, d'une part, elles permettent à un certain nombre de jeunes d'étudier dans leur ville et, d'autre part, elles représentent un outil d'aménagement du territoire auquel les collectivités locales sont très attachées.

Cependant, on peut se demander si le niveau de qualité des enseignements est le même que celui dispensé au sein de « l'université centre ». Il me semble donc important de veiller à ce que l'on ne se dirige pas vers des premiers cycles dévalorisés.

Par ailleurs, les enseignants, notamment les chercheurs, sont obligés de se déplacer de plus en plus souvent pour dispenser leurs cours sur les pôles délocalisés. Dans ce contexte, ne pourrait-on pas réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour parvenir à une meilleure cohérence et obtenir une garantie sur la qualité des enseignements délocalisés.

M. Francis Saint-Ellier. Très bien !

M. Jean-Pierre Luppi. Septièmement, je veux maintenant évoquer le sujet de la formation des maîtres puisque, depuis 1992, l'ensemble des moyens affectés aux instituts universitaires de formation des maîtres est inscrit au budget de l'enseignement supérieur.

La généralisation des IUFM dans toutes les académies a déjà permis la formation de 66 000 étudiants et stagiaires.

Selon le projet de budget pour 1993, le nombre des allocations est porté pour le second degré de 5 000 à 5 500, alors que sont supprimées 1 000 allocations en année préparatoire pour le premier degré. Cette diminution est regrettable et me paraît contradictoire avec la priorité de l'ouverture de l'Université à tous.

En contrepartie, il faut souligner que, dans la perspective des recrutements dans l'enseignement primaire, 1 100 emplois de professeur stagiaire des écoles ont été créés. Par ailleurs, 6 150 emplois d'élève instituteur ont été transformés en emplois de professeur stagiaire, compte tenu de la mise en extinction du corps des instituteurs.

Dans le second degré, la suppression de 1 000 emplois de certifié stagiaire et de 500 emplois d'élève de cycle préparatoire a été justifiée par le maintien en poste des maîtres auxiliaires lauréats de concours.

Il est trop tôt pour établir un bilan complet du fonctionnement des IUFM, mais il semble qu'une partie des efforts devrait se porter sur les allocations offertes aux étudiants.

Huitièmement, du côté de l'enseignement, nous approuvons la revalorisation de la situation des personnels, qui représente au projet de budget 72 millions de francs.

Pour les enseignants, deux priorités sont affichées : l'amélioration des perspectives de carrière pour les enseignants-chercheurs et assimilés et la création de 1 000 nouvelles primes d'encadrement doctoral, portant le total à 7 500.

Pour les personnels non enseignants, on constate une volonté ferme de reconnaître pleinement leur rôle et de leur donner les moyens de leur professionnalisation. Ainsi, 1 400 transformations d'emplois sont inscrites au budget.

Cependant, quelques problèmes subsistent. Par exemple, l'équilibrage prévu entre les maîtres de conférences et les professeurs – 60 p. 100 contre 40 p. 100 – ne semble pas atteint, bien qu'il s'agisse là d'une volonté du Gouvernement. Par ailleurs, aucune mesure nouvelle n'est prévue pour les transformations d'emplois de professeur de seconde classe en emplois de professeur de première classe, ou encore la transformation des premières classes en classes exceptionnelles.

En revanche, nous saluons la volonté de renouveler le vivier des enseignants-chercheurs, au travers notamment de trois mesures : la transformation de 250 emplois de maître de conférences de deuxième classe en emplois de maître de conférences de première classe ; la revalorisation de la carrière des assistants par alignement sur celle des assistants agrégés ; la transformation de 100 emplois d'assistant docteur en emplois de maître de conférences.

Je terminerai ce tour d'horizon en m'attachant à la place qui est réservée à la recherche dans l'Université.

La recherche doit être au centre de la rénovation de l'enseignement supérieur.

Les autorisations de programme inscrites au budget de recherche et développement s'élèvent à 1 854 millions de francs, soit une augmentation de 3,6 p. 100 par rapport à 1992. Ainsi, 40 emplois de personnels de recherche vont être créés et 85 millions de francs sont prévus pour renforcer les aides au recrutement des personnels enseignants-chercheurs, notamment par la création de 160 nouvelles allocations de recherche couplées avec le monitorat.

La prise en compte de la recherche est essentielle, car elle est garante de la qualité et du dynamisme des universités.

A ce titre, il est regrettable de constater que les subventions accordées pour les activités de recherche diminuent de 2 p. 100 en francs constants, alors que le nombre d'enseignants-chercheurs augmente de 4,8 p. 100. Il faut donc veiller à ce que la qualité de la recherche dans les universités françaises soit maintenue, d'autant plus qu'elle doit s'inscrire dans le cadre de l'ouverture sur l'Europe et de la création des pôles universitaires européens.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'ensemble de ce budget traduit la volonté ferme du Gouvernement d'ouvrir l'Université à l'ensemble des jeunes qui sortent du baccalauréat. Cet objectif de démocratisation doit être salué, car c'est l'Université de demain que nous sommes en train de construire.

Cette transformation qui s'opère dans tous les domaines, l'accueil, les équipements, les enseignements, constitue un immense chantier auquel le Gouvernement a décidé de s'atteler. C'est pour cette raison que l'ensemble des députés socialistes et apparentés vous assurent de leur soutien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale et culture : enseignement supérieur *(suite)*.

Annexe n° 14 (Education nationale et culture : éducation nationale : enseignement supérieur). – M. Yves Fréville, rapporteur spécial.

Avis n° 2946, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : tome X (Education nationale et culture : éducation nationale : enseignement supérieur), de M. Jean-Christophe Cambadelis ; tome XI (Education nationale et culture : éducation nationale : enseignement technique), de M. Edouard Landrain.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

Paris. – Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix. 103920972-0001192